



Rapport Annuel

RMM Patrimoine

29/12/2023

| | |
|---|----|
| 1. Informations générales..... | 3 |
| 1.1 Acteurs..... | 3 |
| 2. Caractéristiques principales de l'OPC..... | 4 |
| 2.1 Objectif de gestion..... | 4 |
| 2.2 Stratégie d'investissement..... | 5 |
| 2.3 Profil de risque et de rendement..... | 14 |
| 2.4 Catégories de parts..... | 14 |
| 3. Compte-rendu d'activité..... | 15 |
| 3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023..... | 15 |
| 3.2 Commentaire de gestion..... | 15 |
| 4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue..... | 19 |
| 4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice..... | 19 |
| 4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice..... | 19 |
| 4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé..... | 20 |
| 4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés..... | 20 |
| 4.4.1 Instruments financiers dérivés..... | 21 |
| 4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC..... | 21 |
| 4.5 Risque global..... | 21 |
| 4.6 Informations sur les risques financiers..... | 21 |
| 5. Informations réglementaires..... | 22 |
| 5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients..... | 22 |
| 5.2 Exercice des droits de vote..... | 22 |
| 5.2.1 Politique de vote..... | 22 |
| 5.2.2 Exercice des droits de vote..... | 22 |
| 5.3 Politique de rémunération..... | 23 |
| 5.4 Frais d'intermédiation..... | 24 |
| 5.5 Données SFDR..... | 25 |
| 6. Annexes..... | 26 |

1. Informations générales

FCP de droit français.

1.1 Acteurs

Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

Rothschild Martin Maurel

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

Sous délégué de gestion comptable

Rothschild & Co Asset Management assurera seule la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration

Etablissement de crédit agréé par le CECEI

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Centralisateur

Rothschild Martin Maurel

Commissaires aux comptes

Cabinet FOUCAULT

229 boulevard Pereire

75017 Paris

Signataire : Jean-Paul Foucault

2. Caractéristiques principales de l'OPC

2.1 Objectif de gestion

Objectif de gestion

L'objectif de l'OPCVM est de surperformer, sur un horizon de placement égal ou supérieur à 5 ans, son indicateur de référence diminué des frais de gestion, via la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire. Cet indicateur est composé à hauteur de 70% de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans et de 30% de l'indice Euro Stoxx® NTR ©, dividendes nets réinvestis. Le portefeuille est exposé entre 0% et 60% en actions et de 40% à 100% en produits de taux. Cette gestion est active, tant dans l'allocation entre les classes d'actifs que dans la sélection des valeurs en portefeuille.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est composé à hauteur de 70% de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans () et de 30% de l'indice Euro Stoxx^{www.bloombergindices.com}® NTR ©, coupons et dividendes nets réinvestis.

L'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans (code LET3TREU Index) est un indice obligataire composé d'emprunts d'Etats des pays de la zone Euro de maturités comprises entre 3 et 5 ans. L'indice est libellé en EUR et est calculé coupons réinvestis. Il est calculé par Bloomberg Indices et est disponible sur le site www.bloombergindices.com

L'indice Euro Stoxx® NTR (C) (code SXXT Index), calculé dividendes nets réinvestis, est un indice représentatif de l'évolution des marchés actions de la zone euro. Il recouvre environ 300 sociétés de la zone euro de toutes capitalisations boursières (micro, petites, moyennes et grandes capitalisations). Cet indice est administré par Stoxx Limited et est disponible sur le site Internet www.stoxx.com

Cet indicateur ne constitue qu'une référence et la gestion ne privilégie pas forcément un niveau de corrélation précis avec ce dernier même si le profil de l'indice reste un élément de comparaison a posteriori.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, seul Stoxx Limited, administrateur de l'indice Euro Stoxx® NTR (C) composant l'indicateur de référence, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Cet OPC a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence composé de 70% de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans et 30% de l'indice Euro Stoxx® NTR ©, coupons et dividendes nets réinvestis, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPC peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Le FCP n'est pas un fonds indiciel.

2.2 Stratégie d'investissement

a) Stratégies utilisées :

Le FCP est investi en actions et en produits de taux. La part de l'actif investi en actions ne dépassera pas 60%.

Le processus d'allocation suit des règles de gestion interne formalisées et s'appuie sur un comité d'allocation. En fonction de la note donnée par le comité, une perception très positive conduira à être proche de 60% en actions, une notation négative conduira à être proche de zéro, voire 0%.

A cette allocation stratégique, structurante, s'ajoute une marge de manœuvre tactique, afin d'adapter l'allocation à la démarche de "stock-picking" propre à la gestion et pour ajuster l'exposition du portefeuille entre les comités en cas de publications d'entreprises, de données macro-économiques, ou d'évolution de la politique monétaire de nature à modifier significativement la perception des marchés.

La part du FCP investi en produits de taux est donc la résultante du choix effectué en matière d'actions, de même que les types de produits utilisés : un environnement économique très favorable s'accompagnant d'une possible remontée de taux d'intérêt conduira à être largement investi en actions et dans le même temps à éviter les obligations à taux fixe susceptibles de subir des pertes en capital. A l'inverse, une conjoncture économique morose, pouvant induire une baisse des taux d'intérêt, conduira à privilégier les obligations à taux fixe et les obligations convertibles plutôt que les actions.

Existence d'un risque de change pour les porteurs investissant en euro, jusqu'à 20% maximum de l'actif net.

Philosophie d'investissement :

Le choix des titres figurant dans le portefeuille d'actions du FCP RMM PATRIMOINE s'effectue à partir d'analyses et de ratios financiers fondamentaux tels que l'activité de la société et ses perspectives, la solidité du bilan, les prévisions de bénéfices, la qualité des équipes dirigeantes et, bien évidemment, les ratios d'évaluation boursière. Néanmoins, le gestionnaire ne s'interdit pas d'étudier et d'investir dans des sociétés en restructuration dont on peut attendre des perspectives bénéficiaires satisfaisantes à terme. Il s'agit d'une gestion active, non indexée sur un indice de référence, de type "bottom-up", qui repose largement sur des contacts directs avec les sociétés. Le fonds investira principalement dans des valeurs de la Zone Euro et sur toutes tailles de capitalisations boursières, y compris les petites et micro capitalisations jusqu'à 10% de l'actif net maximum. A hauteur de 20% de l'actif maximum, le fonds pourra investir hors de la Zone Euro, y compris dans les pays émergents.

Le portefeuille investi en produits de taux de RMM PATRIMOINE a une stratégie de constitution d'un portefeuille investi en obligations soit pour contrebalancer le risque actions, soit pour adopter une stratégie défensive. La diversification des classes d'actifs permet de diminuer la volatilité globale du portefeuille. La stratégie d'investissement s'articule autour de quatre phases principales, la base de l'allocation étant, pour la société de gestion, de tirer le meilleur parti de la configuration de la courbe des taux pour chercher à obtenir un rendement supérieur à l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans.

▫ Phase 1 : Etablir des choix d'exposition au marché : sensibilité aux taux d'intérêt, positionnement sur la courbe des taux, exposition au risque de crédit. Ces choix sont définis à la suite

d'un comité "macroéconomie" qui identifie le point de vue global des acteurs du marché (consensus) puis qui détermine le scénario économique Rothschild & Co Asset Management .

▫ Phase 2 : Détermination quantitative de l'allocation du risque.

▫ Phase 3 : Choix des émetteurs par segment de courbe et de notation. Les émetteurs sont sélectionnés suite à une grille précise définie en comité de "risque crédit".

▫ Phase 4 : Construction du portefeuille. Le portefeuille investi en produits de taux de RMM PATRIMOINE est alors construit en fonction des choix d'allocation de risque et de nature d'émetteurs.

La sensibilité de cette poche obligataire sera comprise entre 0 et 5. Le portefeuille est investi en obligations ou titres de créances négociables libellés en euro à court, moyen et long terme émis par des entreprises ou des institutions. Il peut s'agir de titres à revenu fixe, variable ou mixte, à coupon bas ou égal à zéro. Les émetteurs retenus sont des souverains ou des émetteurs privés majoritairement "Investment Grade" chez les principaux instituts de notation (S&P, Fitch, Moody's...) ou jugés équivalents par la société de gestion. Toutefois, jusqu'à 15 % de son actif, le fonds pourra détenir des produits de taux d'émetteurs spéculatifs ("High Yield" ou notation inférieure à BBB-, ou jugés équivalents par la société de gestion) ou non notés par les principales agences de notation. Le fonds peut également investir en placements sur les marchés monétaires (titres négociables à court terme ou euro commercial Paper). En outre, le fonds peut investir en obligations convertibles en actions.

Critères extra-financiers :

L'univers d'investissement du portefeuille est l'indice Euro Stoxx Total Market, l'indice iBoxx Euro Corporates Overall, l'indice ICE BofA Euro High Yield et l'indice J.P. Morgan GBI EMU ; les valeurs en portefeuille qui ne figureraient pas dans ces indices seront réintégrées à l'univers d'investissement initial. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors des indicateurs composant son univers d'investissement. Pour autant, elle s'assurera que les indicateurs retenus soient un élément de comparaison pertinent des caractéristiques ESG de cet OPC.

Les titres de l'univers d'investissement du portefeuille font l'objet au préalable d'une étude de leur profil au regard des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). La contribution positive des critères ESG peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

La part des positions analysées sur la base des critères extra-financiers, sera durablement supérieure à :

- i. 90% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés dont la capitalisation est supérieure à 10 milliards d'euros dont le siège social est situé dans des pays développés, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et de la dette souveraine émise par des pays développés ;
- ii. 75% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros ou dont le siège social est situé dans des pays émergents, ainsi que des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield » et de la dette souveraine émise par des pays émergents.

La note du portefeuille, au regard des critères extra-financiers, est supérieure à la note de l'univers d'investissement initial.

Les notations extra-financières proviennent principalement d'un prestataire de données externe de recherche extra-financière MSCI ESG Research. MSCI ESG Research note les entreprises de CCC à AAA (AAA étant la meilleure note).

Les notations sont attribuées secteur par secteur via une approche « Best-in-Class ». Cette approche privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

Nous nous réservons le droit de noter nous-mêmes les émetteurs qui ne seraient pas couverts par la recherche MSCI ESG Research à laquelle nous avons accès en utilisant des sources de données fiables et une grille d'analyse comparable.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessus et ainsi que via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG, et la politique de déclaration d'incidences négatives, accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

b) Description des catégories d'actifs et de contrats financiers utilisés :

b1. Actifs hors dérivés intégrés :

Actions : 60% maximum

L'exposition aux actions, détenues en direct ou en tant que sous-jacent (obligations convertibles, contrats sur indice...) sera au maximum de 60% de l'actif du fonds. Ces titres sont principalement des titres de sociétés de la zone euro. Le FCP pourra investir jusqu'à 20% de son actif en valeurs hors zone euro, y compris des pays émergents. Les choix sont très largement effectués parmi les sociétés composant l'Euro Stoxx® NTR © (composante action de l'indicateur de référence composite), mais pas exclusivement.

Titres de créances et instruments du marché monétaire : 100% maximum

Toutes les formes de valeurs mobilières sont autorisées : à revenu fixe, variable ou mixte, à coupon bas ou égale à zéro. Les émetteurs retenus sont des souverains ou des émetteurs privés majoritairement "Investment Grade" chez les principaux instituts de notation (S&P, Fitch, Moody's...) ou jugés équivalents par la société de gestion. Toutefois, jusqu'à 15 % de son actif, le fonds pourra détenir des produits de taux d'émetteurs spéculatifs ("High Yield" ou notation inférieure à BBB-, ou jugés équivalents par la société de gestion) ou non notés par les principales agences de notation. L'OPCVM peut également investir jusqu'à 100% maximum de son actif net en obligations *callable* et *puttable*, dont des « *make whole call* » (obligations pouvant être remboursées à tout moment par l'émetteur, à un montant incluant à la fois le nominal et les coupons que le porteur aurait reçus si le titre avait été remboursé à échéance).

La société de gestion dispose, pour investir, d'outils spécifiques d'analyse crédit. Elle a mis en place une analyse du risque de crédit approfondie, ainsi que les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas d'événement de nature à modifier le profil de rendement - risque d'un émetteur, afin de décider de céder ses titres ou de les conserver.

Les décisions sont prises de manière autonome par chaque gérant-analyste. En outre, la société de gestion peut recourir à des sources d'analyses extérieures : sociétés de conseil indépendantes ou cabinet spécialisé en analyse crédit. Leurs conclusions peuvent venir corroborer ou nuancer celles des gérants -analystes de la société.

Toutefois, la référence à la notation d'un émetteur par une des principales agences de notation, peut être utilisée par la société de gestion pour informer ses clients dans un unique souci de simplification. Elle n'est en aucun cas un critère de prise de décision.

Détention de parts ou actions d'autres OPCVM ou FIA : 25% maximum

Dans le cadre de sa gestion, le fonds peut investir jusqu'à 25% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens ne pouvant investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement et/ou de FIA de droit français ou européen, à condition qu'ils respectent les 4 critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Ces OPC pourront le cas échéant être gérés par la société de gestion ou une société liée.

Le FCP pourra être exposé aux risques liés aux petites (y compris micro) capitalisations jusqu'à 10% de son actif net.

Existence d'un risque de change pour le porteur investissant en euro, jusqu'à 20% maximum de l'actif net.

b2. Instruments dérivés :

Des positions sur les marchés réglementés de la zone euro ou internationaux peuvent être prises principalement afin de couvrir le portefeuille ou de l'exposer pour réaliser l'objectif de gestion (gestion discrétionnaire), notamment en cas de souscriptions importantes ou pour ajuster rapidement un changement d'allocation stratégique et/ou tactique. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions pour couvrir le portefeuille contre le risque "de taux" par le biais d'utilisation de futures et d'options. En vue de la dynamisation éventuelle du portefeuille, il aura également la possibilité de recourir aux mêmes instruments financiers. L'exposition totale (actions et instruments conditionnels et produits de taux et instruments financiers) ne dépassera pas 100% de l'actif du fonds.

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés,
- organisés,
- de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- taux,
- action,
- change,
- crédit,

Natures des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture,
- exposition,
- arbitrage,
- autre nature

Nature des instruments utilisés :

- futures :
 - sur actions et indices actions
 - sur taux
- options :
 - sur actions et indices actions
 - sur taux
- swaps : ces contrats excluent les total return swaps
- change à terme : couverture du risque de devises.
- dérivés de crédit : néant.
- autre nature. Il est précisé que le FCP n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

b3. Titres intégrant des dérivés :

En vue de réaliser l'objectif de gestion, l'utilisation de titres intégrant des dérivés est limitée à 100% de l'actif net. Cette limite inclut le recours aux (i) aux bons de souscriptions dans la limite de 10% de l'actif net, (ii) obligations *callable* et *puttable*, dont des *make whole call* (jusqu'à 100% de l'actif net) et (iii) obligations convertibles (jusqu'à 60% de l'actif net), ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés.

L'exposition globale du portefeuille au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 60%.

L'exposition globale du portefeuille au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre 0 et 5.

L'exposition globale du portefeuille au marché des devises du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 20%.

b4. Dépôts :

RMM PATRIMOINE pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 100 % du portefeuille investi sur les produits de taux, dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

b5. Emprunts d'espèces : Entre 0 % et 10 % de l'actif du fonds.

Le Fonds peut être emprunteur aux conditions du marché pour répondre au problème d'une trésorerie temporairement débitrice (décalage de dates de valeurs, rachat important...).

b6. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres :

✓ Description générale des opérations :

▪ Nature des interventions :

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du fonds.

▪ Nature des opérations utilisées :

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions.

✓ Données générales pour chaque type d'opération :

▪ Type d'actifs :

Il s'agit de produits de taux ou crédit (titres de créances et instruments du marché monétaire) d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE.

▪ Proportion maximale :

Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) pourront être réalisées jusqu'à 10 % de l'actif de l'OPCVM. Les opérations d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 100 % de l'actif de l'OPCVM.

▪ Proportion attendue :

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) pourra représenter 0% de l'actif. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'opérations d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourra représenter 10% de l'actif.

✓ Choix des contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêt lors du recours à ces opérations. Ces contreparties seront des Etablissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne et avec une notation minimale de BBB ou jugée équivalente par la société de gestion. Ces opérations pourront être effectuées avec des sociétés du Groupe. Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "Frais et commissions".

✓ Garanties acceptables :

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces.

Les garanties financières reçues sont soumises aux contraintes d'investissement du FCP en termes de pays, maturité, rating et devise notamment hormis que les titres notés en catégorie spéculative (ou jugés équivalents par la société de gestion) et de seniorité inférieure à senior (junior, subordonnée ...) ne seront pas acceptés.

✓ Evaluation des garanties :

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations feront l'objet d'une décote selon le principe décrit à la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPCVM ». Pour plus d'informations concernant les garanties se reporter à la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPCVM ».

✓ Gestion des risques :

Se reporter à la rubrique « Profil de risque ».

✓ Conservation :

Les garanties seront conservées par le dépositaire de l'OPCVM.

✓ Restrictions volontaires ou réglementaires :

Néant.

✓ Informations sur les revenus générés :

Tous les revenus résultant de techniques de gestion efficace de portefeuille, nets de coûts opérationnels directs et indirects, seront restitués à l'OPCVM.

Rémunération : Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération de ces opérations figurent dans la rubrique frais et commissions du prospectus.

Information relative aux garanties financières de l'OPCVM :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPCVM peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPCVM recevra principalement des titres d'Etat de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPCVM à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une

surveillance prudentielle et que l'OPC puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;

- investies dans des OPC monétaires.

➤ **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs. De plus, le capital initialement investi peut ne pas lui être totalement restitué car il n'y a pas de garantie en capital.

Risque Actions :

Le FCP peut connaître un risque :

- a. lié aux investissements directs et indirects en actions,
- b. lié aux investissements directs et indirects dans les grandes et moyennes capitalisations,
- c. lié aux investissements directs et indirects dans les petites (y compris micro) capitalisations (limité à 10%) : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites et micro capitalisations (small et micro caps) sont destinés à accueillir des entreprises qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investissements, ce qui peut entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.

Ainsi, la baisse éventuelle du marché actions pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Risque lié aux pays émergents :

La valeur liquidative du FCP peut connaître une variation élevée en raison de l'investissement en actions sur les marchés des pays émergents, dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de change :

Ce risque ne concerne que les investissements effectués hors zone euro, y compris émergents, et sera limité à 20% de l'actif. L'évolution des taux de change peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de taux :

Le FCP comporte un risque de taux, la sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt du FCP est comprise entre 0 et 5.

La sensibilité exprime le degré moyen de réaction des cours des titres à taux fixes détenus en portefeuille lorsque les taux d'intérêt varient de 1%.

Risque lié à l'investissement dans les titres spéculatifs à haut rendement :

Les titres dit à "haut rendement" ("high yield"), font l'objet d'une notation inférieure à BBB- chez S&P (ou équivalente chez les principales agences de notation), ou ne sont pas notés. Ils présentent un risque accru de défaillance. Ils sont susceptibles de subir de fréquentes variations importantes de valorisation. Ils ne sont pas suffisamment liquides pour être vendus à tout moment au meilleur prix. La valeur de la part de l'OPCVM peut donc se trouver significativement impactée en cas de baisse de la valeur des titres à "haut rendement" détenus en portefeuille.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque de dégradation de la situation financière et économique d'un émetteur, cette dégradation pouvant entraîner une baisse de la valeur du titre de l'émetteur, et donc une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) :

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application

peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG.

Risque de durabilité :

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risque de contrepartie :

Risque que la contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tienne pas ses engagements (livraison, paiement, remboursement, etc.).

En cas de défaillance de l'emprunteur, dans le cadre des prises en pension, l'échange titres/liquidités qui en résulterait pourrait impacter dans des proportions limitées, du fait de la nature monétaire et obligatoire uniquement des titres acceptés en garantie et du fait que la valeur de marché des titres doit représenter 104% du montant prêté, la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié aux opérations de prêt, d'emprunt, de mise en pension et de prise en pension de titres :

L'OPCVM peut conclure des opérations de prêt, d'emprunt, de mise en pension et de prise en pension de titres. Aux termes d'une opération de prêt de titres, un OPCVM prête des titres par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé à une autre partie (la « contrepartie ») en échange d'une rémunération et d'une forme de garantie acceptable. Aux termes d'une opération de mise en pension, un OPCVM vend ses titres au comptant par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé tout en prenant en charge l'obligation de racheter les mêmes titres au comptant (habituellement à un prix inférieur) à une date ultérieure. Aux termes d'une opération de prise en pension, un OPCVM achète des titres au comptant tout en convenant de revendre les mêmes titres au comptant (habituellement à un prix supérieur) à une date ultérieure. Nous indiquons ci-après certains des risques de base liés à ces types d'opérations. La contrepartie peut manquer à ses obligations aux termes de la convention ou faire faillite, ce qui obligerait l'OPCVM à présenter une réclamation pour récupérer son placement. L'OPCVM peut subir une perte si la valeur des titres prêtés (aux termes d'une opération de prêt de titres) ou vendus (aux termes d'une opération de mise en pension) augmente par rapport à la valeur des titres détenus en garantie par l'OPCVM. L'OPCVM peut subir une perte si la valeur des titres empruntés (aux termes d'une opération d'emprunt de titres) ou achetés (aux termes d'une opération de prise en pension) baisse en deçà du prix en espèces qu'il a payé à la contrepartie. La réalisation de ces opérations avec une société du Groupe génère un risque potentiel de conflits d'intérêts.

➤ **Garantie ou protection :** Néant. Ni le capital, ni un niveau de performance ne sont garantis.

2.3 Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour..

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produit de taux.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

Néant

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC

2.4 Catégories de parts

| Catégorie de part | Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Valeur initiale de la part | Souscription initiale minimale | Souscription ultérieure minimale |
|-------------------|--------------|--------------------------------------|-------------------|--|----------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| I | FR0010559997 | Capitalisation | Euro | Institutionnels | 100 000 € | 1 000 000 € | 1/1000 ^{ème} part |
| C | FR0007480629 | Capitalisation | Euro | Tous souscripteurs | 15,24 € | 1 000 € | 1/1000 ^{ème} part |
| D | FR0007414552 | Distribution | Euro | Tous souscripteurs | 15,24 € | 1 000 € | 1/1000 ^{ème} part |
| A | FR0012998995 | Capitalisation | Euro | Réservée aux OPC Rothschild & Co Asset Management et aux FCPE de la société AGICAM | 100 € | 10 000 € | 1/1000 ^{ème} part |

3. Compte-rendu d'activité

3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023

| | Performance absolue | Performance relative à l'indice de référence |
|------------------|---------------------|--|
| RMM Patrimoine A | 11,06 % | 9,39 % |
| RMM Patrimoine C | 9,00 % | 9,39 % |
| RMM Patrimoine D | 9,00 % | 9,39 % |
| RMM Patrimoine I | 10,28 % | 9,39 % |

Note : Les performances de RMM Patrimoine sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

3.2 Commentaire de gestion

Contexte financier

La poursuite de la hausse des taux n'a pas empêché les marchés actions de poursuivre leur progression sur la première partie de l'année 2023. Cette progression n'a été que momentanément ralentie par la crise bancaire qui touchait SVB aux Etats Unis et Crédit Suisse en Europe. L'impact de la hausse des taux met du temps à se diffuser à l'économie, et c'est bien la croissance économique américaine qui explique la performance des marchés. La bonne tenue des chiffres de l'emploi et les chiffres impressionnants de consommation aux US (qui s'expliquent en partie par la consommation de l'épargne accumulée lors du COVID) combinés aux effets bénéfiques de l'IRA ont conduit les économistes à réviser à la hausse le niveau de croissance qui était attendue quasiment nulle en début d'année. En Europe, la donne est un peu différente. Si le taux de chômage reste faible, la consommation et l'investissement marquent le pas. Le basculement des indicateurs avancés en territoire de contraction et la poursuite du resserrement des conditions de crédit ont fini par peser sur les marchés à partir du milieu de l'été. Par la suite, la décélération de l'inflation des deux côtés de l'atlantique a sonné la fin du resserrement monétaire le plus violent depuis 40 ans, mais surtout, ouvre la porte à de futures baisses de taux qui pourraient notamment débiter dès le printemps prochain aux USA, Mr Powell ayant déclaré que les taux directeurs étaient « probablement à leur sommet ou à proximité ». Ceci s'est traduit par un rally de fin d'année spectaculaire permettant aux indices de clôturer sur leurs points hauts de l'année.

Au final, sur l'année les marchés ont fortement rebondi. Le MSCI monde (dividendes réinvestis) affiche une hausse de 24.4% (en dollars) sur un an. On notera toutefois des comportements boursiers assez divergents entre les zones géographiques. Le MSCI Emergents (+10.1% en dollars) sous-performait en effet assez nettement, impacté par le marché chinois qui fait face à des difficultés sur son secteur immobilier, et qui n'a pas bénéficié de l'effet post COVID que l'on avait pu observer dans les économies occidentales. A l'inverse, le NASDAQ n'était pas pénalisé par la hausse des taux, et

l'impact des perspectives liées à l'Intelligence Artificielle lui permettait d'afficher une hausse de 55.1% sur la période. La hausse plus modérée du S&P (26.3%) démontre que la progression du marché américain repose bien sur la performance de quelques valeurs (les magnificent 7). Autre zone en surperformance, le Japon où le TOPIX progressait de 28.3% (en yens). L'Eurostoxx sous-performait pour sa part en affichant une progression de 18.6%.

Mais l'élément marquant de l'exercice aura été encore une fois l'évolution des taux sur la période et surtout leur volatilité. En effet le taux 10 ans américain clôture au niveau de début d'année après avoir touché un pic à 5% mi-octobre, alors que le bund clôturait, lui, en repli de 54 bp à 2.02%. Ceci reflète les fortes baisses anticipées par les investisseurs en lien avec la baisse de l'inflation. Ainsi, alors que les nouvelles projections (« dots ») des membres de la Fed anticipent désormais 3 à 4 réductions de taux l'année prochaine, les investisseurs en envisagent 6 pour un total de 160 bp. Sans surprise, la BCE a encore opté pour une pause en décembre grâce à un taux d'inflation ralentissant à 2,4% en novembre en variation annuelle, plus bas depuis août 2021, et des projections actualisées intégrant une inflation en recul par rapport aux précédentes prévisions. Mme Lagarde a en revanche douché tout espoir de baisses de taux en 2024 en indiquant d'une part que ce sujet n'avait pas été du tout discuté lors du dernier comité monétaire, et que d'autre part les risques de redémarrage de l'inflation à court terme n'avaient pas disparu. Malgré cette prudence affichée, les investisseurs restent convaincus que la BCE ne pourra pas rester passive face à la dégradation conjoncturelle, le PIB de la zone euro étant dorénavant attendu en hausse de seulement 0,8% en 2024 contre +1% prévu en septembre dernier, et misent par conséquent sur 5 baisses de taux de 25 bp l'année prochaine.

Ce mouvement de baisse des taux a favorisé le style croissance qui surperforme le style value en zone euro de 3.6% sur la période. Sur le plan sectoriel, les secteurs cycliques affichent les meilleures performances : distribution spécialisée, construction, technologie et banques figurent ainsi en tête de classement. A l'inverse les secteurs défensifs comme la santé et l'alimentation boissons ainsi que les matières premières (exposition Chine) ont souffert sur la période.

Politique de gestion actions

Au cours de l'année, l'exposition du portefeuille aux actions a peu varié, la vision du comité d'allocation d'actif étant restée prudente sur les actifs risqués en raison des nombreux facteurs d'incertitude (inflation et politique monétaire restrictive, conflits et tensions géopolitiques, faible croissance en Chine...). La proportion d'actions a varié entre 27,6% et 28,9%, avec un poids moyen de 28,5% sur l'exercice.

En termes de performance, la sélection d'actions a sensiblement surperformé son indice de référence grâce aux valeurs « défensives » comme Air Liquide et Linde, au cycliques comme CRH, Stellantis, aux valeurs de la consommation comme Danone et Henkel, à la sous pondération des valeurs de luxe, positions qui ont très largement compensé les moindres performances de la santé avec notamment Merck et Sartorius et des valeurs industrielles comme Alstom et Eiffage.

Dans la première partie de l'exercice, les valeurs bénéficiant de la réouverture de l'économie chinoise ont été renforcées en portefeuille : Amadeus et SEB notamment. Des positions en valeurs de l'immobilier côté ont été initiées (Vonovia notamment) après avoir enregistré la pire performance sectorielle de l'année précédente. Ces achats ont été mené au détriment des valeurs technologiques, la ligne d'ASML a été allégée en raison du bras de fer entre la chine et les Etats-Unis sur le contrôle de l'industrie des semi-conducteurs préjudiciable au carnet de commande d'ASML.

La crise des banques régionales américaines a suscité des allègements de valeurs financières (Société Générale, Crédit Agricole, Generali) au profit des valeurs technologiques dont SAP et Dassault Système en particulier. Les valeurs défensives ont été renforcées, Orange et la santé sur la

partie diagnostic plus spécialement (Biomérieux), la base de comparaison devant progressivement devenir plus favorable à ce segment, après l'effet COVID puis la normalisation en 2021/2022.

Par la suite, au cours du dernier trimestre, la ligne de Vonovia a été renforcée et une ligne d'Icade initiée pour bénéficier de la normalisation des taux d'intérêts au détriment des valeurs du secteur public (Veolia et Enel). Les valeurs de luxe ont été allégées (LVMH) au profit de la consommation (SEB) les conditions de prix des intrants et du frêt se normalisant.

Au global, le portefeuille termine l'exercice avec un positionnement en ligne avec la position prudente du comité actions. Les valeurs de la santé sont sur représentées en portefeuille, principalement par les laboratoires et les diagnostics La légère surpondération des valeurs financières est essentiellement due à une vision plus positive des perspectives des assureurs, qui bénéficient des taux d'intérêts plus élevés tout en étant moins impacté par le ralentissement économique anticipé. La légère surpondération en valeurs technologique est liée à SAP et Dassault Système, le portefeuille; étant très sous pondéré sur ASML et par ailleurs absent des semi-conducteurs. Le portefeuille est sous pondéré en valeurs cycliques, industrielles et luxe notamment.

La diversification en or par le biais de l'OPC Ofi Precious Metal a été renforcée au cours de l'exercice, elle représente 2,0% en moyenne sur l'exercice et a contribué légèrement négativement.

Les OPC en portefeuille ont globalement pesé, R-co Silver Plus a sous-performé assez sensiblement en raison de sa thématique de croissance tandis que R-4Ch Inclusion et Handicap a évolué sous son indice de référence en raison de sa pondération aux valeurs de la santé qui ont particulièrement sous performé au cours de l'exercice.

Au sein de la poche obligataire, nous avons géré activement la sensibilité. Nous avons commencé l'année avec un surplus de sensibilité par rapport à l'indice, ce qui a permis de profiter de la baisse des taux au 1er trimestre. En ligne après ce mouvement, nous avons progressivement réaugmenté la sensibilité pour atteindre un maximum fin octobre. La sensibilité fin 2023 est de 4.

Au cours de l'année, nous avons conservé les obligations crédit Investement Grade présentes dans le fonds. En débutant l'année avec un risque crédit proche de deux fois celui d'un indice Aggregate 3-5 ans, le fonds a pleinement tiré parti du resserrement des spreads. Sans mouvements d'achats/ventes significatifs autres que des maturités très courtes, le risque crédit a diminué naturellement à une fois celui d'un indice Aggregate 3-5 ans.

Le rendement de la poche taux est aujourd'hui de 2,91% contre 3,89% en début de période.

RMM Patrimoine respecte la politique ESG établie par Rothschild & Co Asset Management Europe dont les grands principes sont :

- Le respect d'un cadre commun d'exclusions réglementaires et discrétionnaires
- L'intégration de critères extra-financiers dans la gestion du fonds :
 - o calcul et pilotage de la note ESG du portefeuille
 - o calcul de l'intensité carbone (en TCO2 - scopes 1 et 2 - par Mn€ de chiffre d'affaires) du portefeuille
- Une politique d'engagement qui s'exprime à différents niveaux au sein de la société de gestion à travers :
 - o un dialogue avec nos participations autour de différents thèmes de durabilité,
 - o l'exercice de nos droits de vote dans le respect des principes d'investissement responsable,

Les principales sources d'informations utilisées sont :

- MSCI ESG Research, qui nous fournit l'essentiel des données utilisées en matière de notation ESG et de calcul carbone

- Des papiers de recherches, pris en compte dans le cadre de nos analyses internes
- Institutional Shareholder Services (ISS) pour l'exercice des droits de vote

Sur l'exercice 2023, RMM Patrimoine respecte les principes de notre politique ESG et fait apparaître une note de 7,05 sur 10 au 29/12/2023. Des détails additionnels sont disponibles sur demande. L'intégralité de la politique ESG est disponible sur le site internet

Actif et performances

Au 29 décembre 2023, l'actif de MARTIN MAUREL PATRIMOINE est de 68,4 millions d'euros à comparer à 72,6 millions d'euros au 30/12/2022.

La VL de la part I est de 152 133,65 en hausse de 10,28%, la VL de la part C est de 49,27 en hausse de 9,00%, la VL de la part D est de 37,94, en hausse de 9,00% (dividende réinvesti) et la part A de 128,79 en hausse de 11,06%, à comparer avec une variation de l'indice de référence de 9,39% (70% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans et 30% Eurostoxx NDR avec rebalancement mensuel).

4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

10 mars 2023

Remplacement de Patricia CHATEL en tant que Commissaire aux comptes par le cabinet FOUCAULT.

1er juillet 2023

Changement de dénomination de la société Rothschild & Co Asset Management Europe en « Rothschild & Co Asset Management »

4 décembre 2023

Désignation de deux centralisateurs délégués (en charge de la tenue du compte émission et de la centralisation des ordres de souscription/rachat) :

o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear : Rothschild Martin Maurel

o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé Iznes : IZNES.

- Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachats (dit « gate »), à compter du 29/12/2023.
- Mise à jour des modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables, à compter de la mise en application du Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable des OPC.

4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

| Titres | En euros |
|-------------------|---------------|
| RMM COURT TERME C | 21 164 119,73 |
| SPAI GO 1.4 07-28 | 5 562 079,07 |
| IREL GO 0.9 05-28 | 5 482 509,50 |
| BELG GO 0.8 06-28 | 5 430 415,25 |

Table 2. Ventes

| Titres | En euros |
|-------------------|---------------|
| RMM COURT TERME C | 22 424 865,00 |
| FRAN GO 2.0 11-32 | 3 935 433,02 |
| NETH GO 0.5 07-32 | 3 457 715,98 |

4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant.

4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- Prêts de titres : 0
- Emprunts de titres : 0
- Prises en pension : 0
- Mises en pensions : 0

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- Change à terme : 0
- Future : 0
- Options : 0
- Swap : 0

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|------------------------------------|
| - | - |

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Type d'instruments | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Techniques de gestion efficace | |
| - Dépôts à terme | - 0 |
| - Actions | - 0 |
| - Obligations | - 0 |
| - OPCVM | - 0 |
| - Espèces (**) | - 0 |
| Total | - 0 |

| Instruments financiers dérivés | |
|---------------------------------------|------------|
| - Dépôts à terme | - 0 |
| - Actions | - 0 |
| - Obligations | - 0 |
| - OPCVM | - 0 |
| - Espèces (**) | - 0 |
| Total | - 0 |

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------------|--|
| - Revenus (***) | - N/A |
| - Autres revenus | - N/A |
| Total des revenus | - N/A |
| - Frais opérationnels directs | - N/A |
| - Frais opérationnels indirects | - N/A |
| - Autres frais | - N/A |
| Total des frais | - N/A |

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4.4.1 Instruments financiers dérivés

Néant.

4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4.5 Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement.

4.6 Informations sur les risques financiers

Néant

5. Informations réglementaires

5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.2 Exercice des droits de vote

5.2.1 *Politique de vote*

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV. Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

5.2.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de rémunération variable et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants (1))
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines (2),
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- Fonction risques et contrôles
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPCVM gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des preneurs de risques

(1) : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

(2) : Les responsabilités de la fonction Ressources humaines sont portées par les Associés Gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe.

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée sont appliquées à la Population Régulée. La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel. L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

Au titre de l'année 2023, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM sont les suivants :

| R&Co Asset Management Exercice 2023 | Nombre de collaborateurs | Rémunération Totale | Rémunération Fixe | Rémunération Variable |
|--|-----------------------------|------------------------|----------------------|--------------------------|
| Population Totale | 156 | 17,6 | 11,5 | 6,1 |
| Population Régulée au titre de AIFM/UCITS | 38 | 7,4 | | |
| <i>dont Gérants et Analystes</i> | 28 | 5,8 | | |
| <i>dont Autre Population Régulée</i> | 10 | 1,6 | | |

*Données en millions d'Euros, bruts non chargés
Effectifs en ETP*

5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2023, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions de recours pour l'exercice 2023 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2023, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 39.82% du volume total des frais d'intermédiations

- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 60.18% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2023, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.5 Données SFDR

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent rapport.

6. Annexes

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]

Il **promouvait des caractéristiques**

environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 84,02 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers de notre travail et des notations MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères sur les piliers E (risques physiques liés au changement climatique, stress hydriques, encadrement des déchets...) et S (formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production ...) dans le cadre de notre approche généraliste.

En complément, les équipes d'investissement cherchent à identifier des éléments matériels pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Sur la base des dépendances et impacts majeurs, les éléments suivants peuvent être considérés : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est donnée ci-dessous. Un reporting ESG détaillé est disponible en annexe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

| Indicateurs de durabilité | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------|------------|
| Note ESG (/10) | 7,05 | 7,33 |
| Note E (/10) | 6,19 | 6,65 |
| Note S (/10) | 6,2 | 6,1 |
| Note G (/10) | 6,4 | 6,5 |
| Femmes au conseil d'administration (%) | 41% | 42% |
| Intensité carbone (tonnes de CO2eq / millions de dollars de chiffre d'affaires) | 79 | 98 |
| Catégories de transition « Asset stranding » (%) | 0% | 0% |
| Sociétés engagées SBTi, « Target Set » (%) | 26% | 38% |
| Sociétés engagées SBTi, « Committed » (%) | 17% | 16% |
| Part verte (%) | 3% | N/A |

Les données présentes dans le tableau étant des données recalculées, certaines variations peuvent être constatées par rapport à leur diffusion d'origine.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Concernant les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables présents dans le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissement durable ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants:

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Au 29/12/2023, le produit a réalisé 84,02% de son actif net dans des émetteurs qualifiés d'investissements durables, dont 66,83% ont contribué à un objectif environnemental, et 75,54% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Nous avons utilisé les données reportées et disponibles auprès de MSCI ESG Research.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au 29/12/2023, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 2,67%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte de l'ensemble des PAI obligatoires est réalisée au niveau de la définition d'investissements durables de la société de gestion, via :

- Des exclusions sectorielles et normatives, comprenant le respect des garanties minimales, via des PAI éliminatoires :
 - o PAI 10 – Violations du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- Un modèle de scoring quantitatif propriétaire, intégrant les PAI obligatoires.

Des précisions sur le modèle de scoring sont présentées dans le document « Définition des investissements durables » sur notre site internet :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous excluons les sociétés qui seraient en violation des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC).

Par ailleurs, dans notre définition d'un investissement durable pour les émetteurs privés, nous vérifions l'absence de violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Pour ce faire, nous intégrons un indicateur de controverse globale mesurant l'implication historique et actuelle de l'entreprise dans des cas de violations des normes internationales. Les cadres normatifs suivants sont notamment considérés : le Pacte Mondial des Nations

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Unies (UNGC), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP on business and Human Rights), les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

o Emetteurs privés

- Changement climatique
 - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

o Emetteurs souverains :

- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
- L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Élément de mesure | Incidences | Unité |
|---|--------------------------|------------|-------|
| 1. Emissions de GES | Emissions de GES scope 1 | 1 370,1 | TCO2 |
| 1. Emissions de GES | Emissions de GES scope 2 | 516,2 | TCO2 |

| | | | |
|---|---|----------|---------------|
| 1. Emissions de GES | Emissions de GES scope 3 | 18 885,4 | TCO2 |
| 1. Emissions de GES | Emissions de GES scope 12 | 1 886,2 | TCO2 |
| 1. Emissions de GES | Emissions de GES scope 123 | 20 771,6 | TCO2 |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone_scope 1 | 34,7 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone_scope 2 | 13,1 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone_scope 3 | 477,7 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone_scope 12 | 47,7 | TCO2/ MEUR |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone_scope 123 | 525,4 | TCO2/ MEUR |
| 3. Intensité carbone | Intensité carbone scope 123 | 886,4 | TCO2/ MEUR |
| 4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles | Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles | 6,2 | % |
| 5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables | Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables | 65,6 | % |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur A | 0,0 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur B | 0,0 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur C | 0,7 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur D | 2,0 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur E | 4,0 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur F | 0,2 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur G | 0,2 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur H | 2,2 | GWH/ MEUR |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique | Secteur L | 0,4 | GWH/ MEUR |
| 7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité | Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité | 1,3 | % |
| 8. Emissions dans l'eau | Emissions dans l'eau | 6,6 | T/ MEUR |
| 9. Ratio de gestion des déchets dangereux | Ratio de gestion des déchets dangereux | 0,0 | T/ MEUR |
| 10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales | Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales | 0,0 | % |
| 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales | Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales | 1,5 | % |

| | | | |
|--|--|-------|-------------------------|
| 12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté | Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté | 16,7 | % |
| 13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration | Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration | 43,3 | % |
| 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) | Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) | 0,0 | % |
| 15. Intensité de GES | Intensité de GES | 214,8 | TCO2/ MEUR de PIB |
| 16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays) | Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays) | 0,0 | en nombre |
| 16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif) | Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif) | 0,0 | % |
| 16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours) | Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours) | 0,0 | % |
| 4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone | Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone | 23,6 | % |
| 15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin | Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin | 0,9 | % |



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/12/2023

| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays |
|---------------------------------------|---------------------------------|------------|------------------|
| Bonos Y Oblig Del Estado 1.4 07/30/28 | - | 8,40 % | Espagne |
| Ireland Government Bond 0.9 05/15/28 | - | 8,38 % | Autres Zone Euro |
| Belgium Kingdom 0.8 06/22/28 | - | 8,29 % | Autres Zone Euro |
| Republic Of Austria 2.9 02/20/33 | - | 2,39 % | Autres Zone Euro |
| Bundesrepub. Deutschland 1.7 08/15/32 | - | 2,38 % | Allemagne |
| Ofi Precious Metals-i | Thém. Exploit. Minière mondiale | 2,36 % | Monde |
| Finnish Government 1 1/2 09/15/32 | - | 2,30 % | Autres Zone Euro |
| France (govt Of) 2 11/25/32 | - | 1,80 % | France |
| Netherlands Government 0 1/2 07/15/32 | - | 1,74 % | Pays-Bas |
| Air Liquide SA | - | 1,42 % | France |
| R-co Thematic Silver Plus I EUR | Thém. Santé | 1,28 % | Autres Zone Euro |
| TotalEnergies SE | - | 1,23 % | France |
| AXA SA | - | 1,18 % | France |
| Sanofi SA | - | 1,16 % | France |
| SAP SE | - | 1,14 % | Allemagne |
| Bonos Y Oblig Del Estado 1.4 07/30/28 | - | 8,40 % | Espagne |
| Ireland Government Bond 0.9 05/15/28 | - | 8,38 % | Autres Zone Euro |
| Belgium Kingdom 0.8 06/22/28 | - | 8,29 % | Autres Zone Euro |
| Republic Of Austria 2.9 02/20/33 | - | 2,39 % | Autres Zone Euro |
| Bundesrepub. Deutschland 1.7 08/15/32 | - | 2,38 % | Allemagne |
| Ofi Precious Metals-i | - | 2,36 % | Monde |
| Finnish Government 1 1/2 09/15/32 | - | 2,30 % | Autres Zone Euro |
| France (govt Of) 2 11/25/32 | - | 1,80 % | France |
| Netherlands Government 0 1/2 07/15/32 | - | 1,74 % | Pays-Bas |
| Air Liquide SA | Industrie | 1,42 % | France |

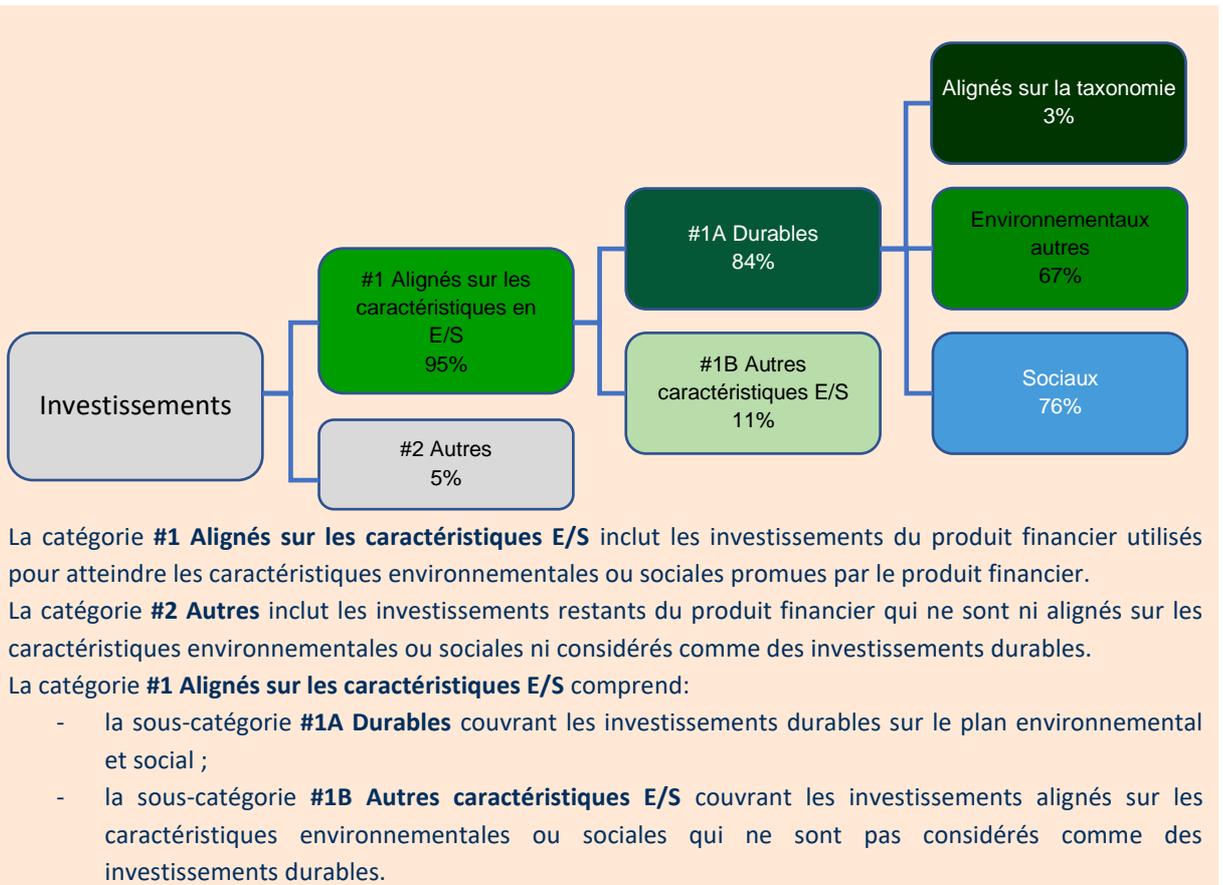
| | | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|--------|------------------|
| R-co Thematic Silver Plus I EUR | OPCVM Actions | 1,28 % | Autres Zone Euro |
| TotalEnergies SE | Energie / Services parapétroliers | 1,23 % | France |
| AXA SA | Finance / Assurance | 1,18 % | France |
| Sanofi SA | Santé | 1,16 % | France |
| SAP SE | Technologie / Internet | 1,14 % | Allemagne |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| Secteurs | % d'actifs |
|---------------------------------|------------|
| Thém. Exploit. Minière mondiale | 2,36 % |
| Thém. Santé | 1,28 % |
| Actions Zone Euro | 1,10 % |
| Monétaire | 0,98 % |
| Finance / Assurance | 5,97 % |

| | |
|-----------------------------------|--------|
| Industrie | 5,53 % |
| Santé | 4,77 % |
| Technologie / Internet | 4,51 % |
| Biens de consommation / Luxe | 3,46 % |
| OPCVM Actions | 2,38 % |
| Energie / Services parapétroliers | 1,23 % |
| Autres | 0,51 % |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

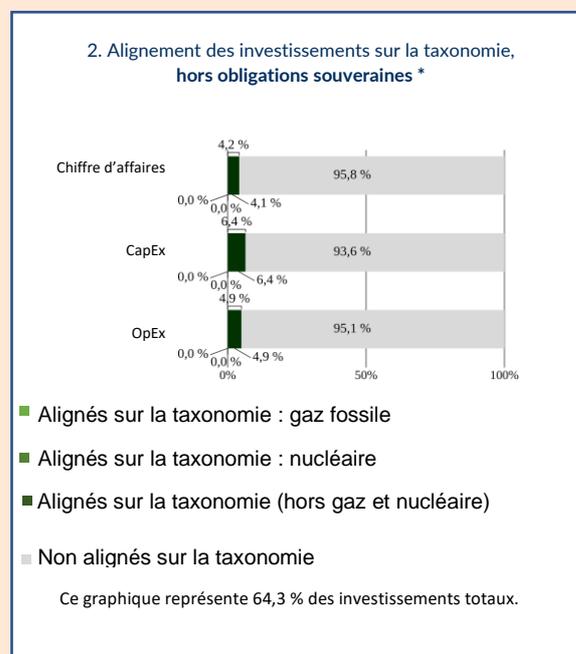
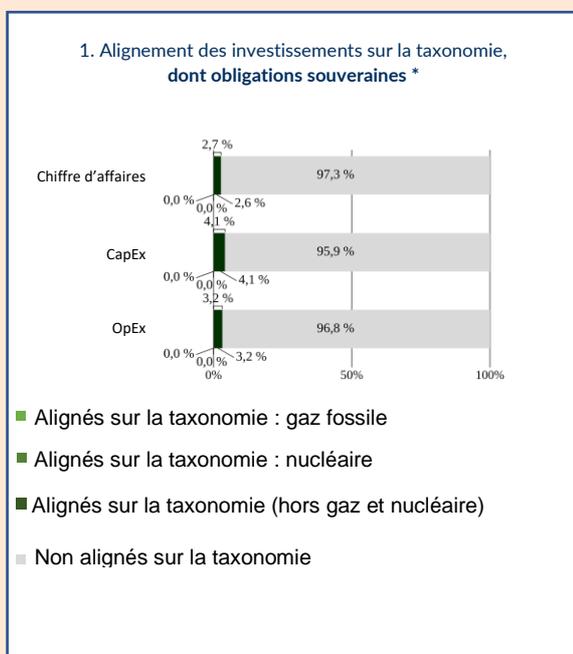
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 29/12/2023, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,01% et de 1,25% dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE précédent s'appuyant sur des données estimées une comparaison avec les chiffres réalisés cette année ne serait pas pertinente.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE est au 29/12/2023 de 2,67%.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 66,83% de l'actif net.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durable réalisés, la part avec un objectif social est de 75,54% de l'actif net.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées au regard de critères ESG. Néanmoins, elles respectent toutes le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces valeurs détenues en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit financier. Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Certaines contraintes ont été renforcées au cours de l'exercice, comme la définition d'investissement durable qui intègre désormais les principales incidences négatives de manière quantitative selon un modèle propriétaire, ou encore le socle commun d'exclusion de la société de gestion qui s'est étendu au secteur du tabac.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



RMM Patrimoine D

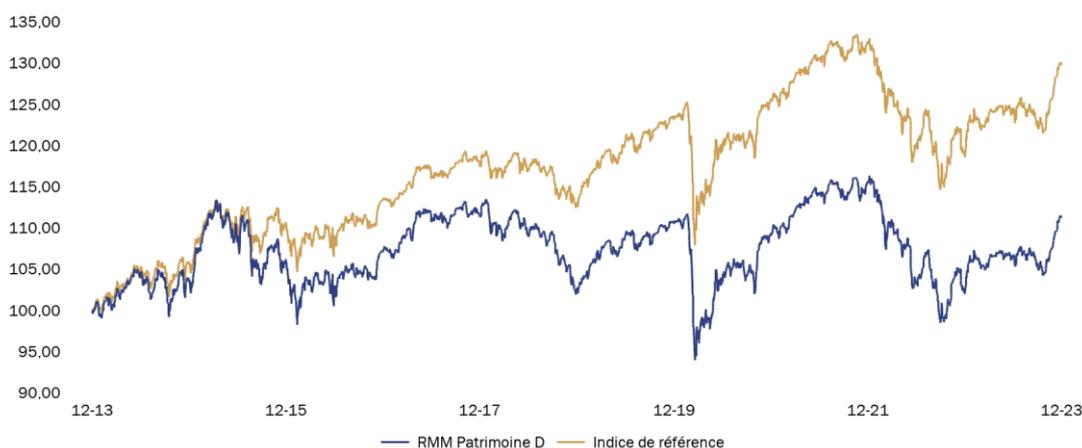
FCP Diversifié

PAYS D'ENREGISTREMENT  **FR**

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de l'OPCVM est de surperformer, dans un horizon de placement égal ou supérieur à 5 ans, son indicateur de référence diminué des frais de gestion, via la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire. Cet indicateur est composé à hauteur de 70% de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans et de 30% de l'indice Euro Stoxx® NTR©, dividendes nets réinvestis. Le portefeuille est exposé entre 0% et 60% en actions et de 40% à 100% en produits de taux. Cette gestion est active, tant dans l'allocation entre les classes d'actifs que dans la sélection des valeurs en portefeuille.

ÉVOLUTION DU FONDS DEPUIS 10 ANS


AU 29/12/2023

 ISIN
FR0007414552
 Valeur liquidative
37,94 €
 Actifs sous gestion
68,36 M€

PERFORMANCES CUMULÉES (%)

| | 1 mois | 2023 | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|---------------|--------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Fonds | 2,49 | 9,00 | 9,00 | 1,90 | 8,22 | 11,16 |
| Indice | 2,45 | 9,39 | 9,39 | 3,51 | 14,65 | 29,71 |
| Ecart Relatif | 0,03 | -0,39 | -0,39 | -1,61 | -6,43 | -18,55 |

PERFORMANCES ANNUELLES (%)

| | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 |
|---------------|--------|------|-------|-------|-------|
| Fonds | -11,69 | 5,86 | -1,26 | 7,55 | -7,78 |
| Indice | -10,40 | 5,61 | 1,80 | 8,80 | -3,76 |
| Ecart Relatif | -1,28 | 0,25 | -3,06 | -1,25 | -4,02 |

PERFORMANCES ANNUALISÉES (%)

| | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|---------------|-------|-------|--------|
| Fonds | 0,63 | 1,59 | 1,06 |
| Indice | 1,16 | 2,77 | 2,64 |
| Ecart Relatif | -0,53 | -1,18 | -1,57 |

INDICATEURS DE RISQUE

| | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|-----------------------|-------|-------|-------|
| Volatilité Fonds (%) | 5,34 | 6,14 | 7,49 |
| Volatilité Indice (%) | 5,36 | 5,84 | 6,82 |
| Ratio de Sharpe* | 1,10 | -0,05 | 0,16 |
| Tracking error (%) | 0,98 | 1,49 | 1,86 |
| Ratio d'information | -0,40 | -0,42 | -0,59 |
| Bêta | 0,98 | 1,02 | 1,07 |

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Calcul : pas hebdomadaire. Les chiffres cités ont trait aux mois et années écoulés.

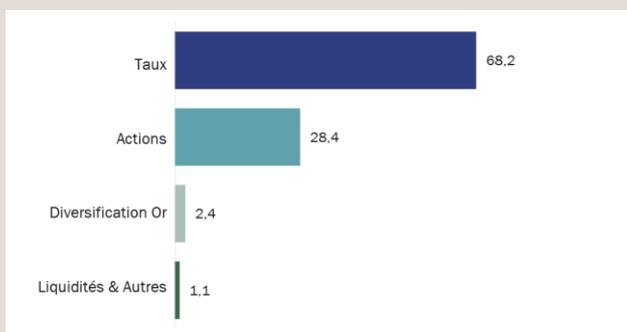
*Remplacement de l'EONIA par l'ESTR comme nouveau taux d'intérêt court terme de référence en zone euro à compter du 01/01/2022.

Source : Rothschild & Co Asset Management. Ce document non-contractuel ne constitue pas une offre de vente ou un conseil en investissement. Il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du fonds. Avant toute souscription merci de prendre connaissance des mentions légales sur la dernière page. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer aux documents réglementaires (DIC ou prospectus complet) et/ ou contacter votre interlocuteur habituel : Rothschild & Co Asset Management - 29 avenue de Messine - 75008 Paris - France - Tél : (33) 1 40 74 40 74 - Numéro d'agrément AMF n° GP-17000014



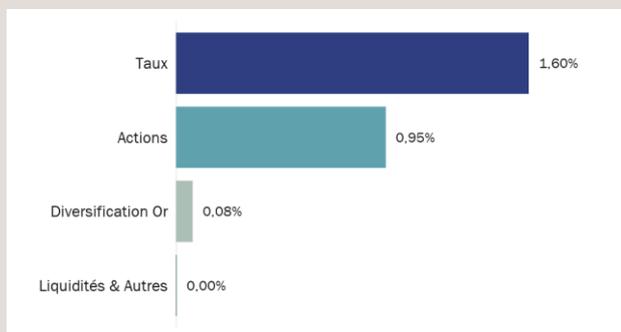
Portefeuille global

EXPOSITION PAR CLASSE D'ACTIFS (%)



NB : Poche Liquidités & Autres comprenant le retraitement des dérivés
Liquidités & Autres = OPC monétaires, OAT inférieures à 1 an et cash

CONTRIBUTION À LA PERFORMANCE BRUTE SUR LE MOIS



CONTRIBUTIONS À LA PERFORMANCE BRUTE PAR CLASSE D'ACTIFS (%)

| Classe d'actifs | Poids moyen fonds | Poids moyen indice | Sur-pondération moyenne | Contribution fonds | Contribution indice | Ecart de contribution |
|---------------------|-------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|---------------------|-----------------------|
| Taux | 68,5 | 69,7 | -1,3 | 1,60 | 1,48 | 0,12 |
| Actions | 28,7 | 30,3 | -1,6 | 0,95 | 0,97 | -0,02 |
| Diversification Or | 2,3 | - | 2,3 | 0,08 | - | 0,08 |
| Liquidités & Autres | 0,6 | - | 0,0 | 0,00 | - | - |

Source : Rothschild & Co Asset Management



Poche Actions

% investi : 28,36

% exposé : 28,36

PRINCIPALES POSITIONS (%)

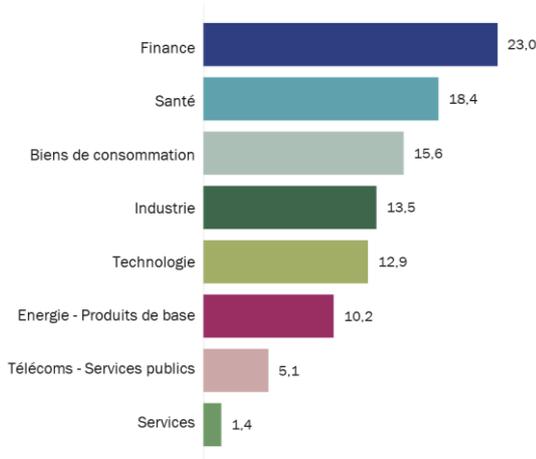
| Libellé | % |
|------------------|-----|
| Air Liquide SA | 1,4 |
| TotalEnergies SE | 1,2 |
| AXA SA | 1,2 |
| Sanofi SA | 1,2 |
| SAP SE | 1,1 |

Poids non rebasés

PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS

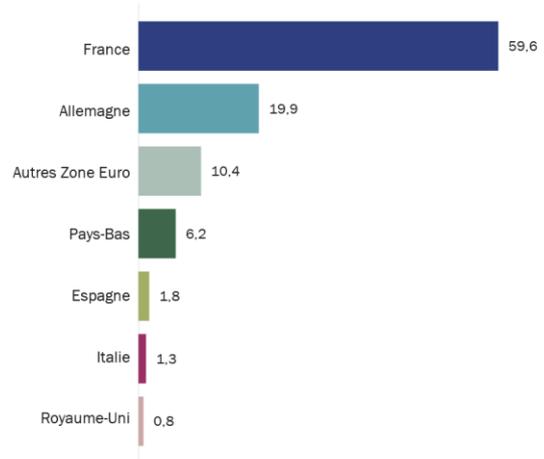
| Achats | Ventes |
|-------------------------|-------------------------|
| Bureau Veritas SA | Veolia Environnement SA |
| Siemens Healthineers AG | Allianz SE |
| QIAGEN NV | Capgemini SE |
| ICADE | Air Liquide SA |
| Carrefour SA | Atos SE |

EXPOSITION NETTE PAR SECTEUR (%)



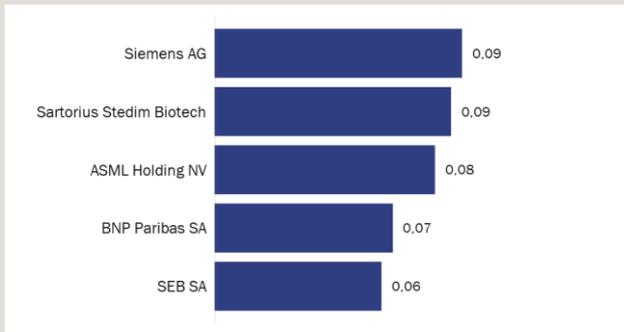
Poids rebasés

EXPOSITION NETTE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (%)

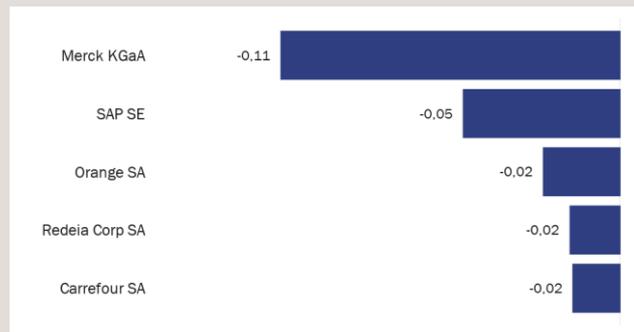


Poids rebasés

PREMIÈRES CONTRIBUTIONS PAR TITRE (%)



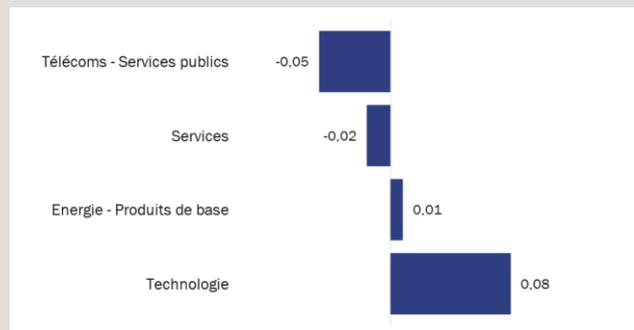
DERNIÈRES CONTRIBUTIONS PAR TITRE (%)



PREMIÈRES CONTRIBUTIONS PAR SECTEUR (%)



DERNIÈRES CONTRIBUTIONS PAR SECTEUR (%)





Poche Taux & Liquidités

Sensibilité : 3,80

Taux actuariel : 2,89%

PRINCIPALES POSITIONS (%)

| Libellé | % |
|---------------------------------------|-----|
| Bonos Y Oblig Del Estado 1.4 07/30/28 | 8,4 |
| Ireland Government Bond 0.9 05/15/28 | 8,4 |
| Belgium Kingdom 0.8 06/22/28 | 8,3 |
| Republic Of Austria 2.9 02/20/33 | 2,4 |
| Bundesrepub. Deutschland 1.7 08/15/32 | 2,4 |

Poids non rebasés
Hors OPCVM et dérivés

CONTRIBUTION À LA PERFORMANCE BRUTE PAR TYPE DE DETTE (%)

| Type de dette | Poids moyen | Contribution |
|------------------------------|-------------|--------------|
| Etat | 52,2 | 1,46 |
| Corporate | 26,2 | 0,39 |
| Financières Senior - Covered | 19,6 | 0,43 |
| Corporate Hybride | 1,2 | 0,02 |
| Liquidités + dérivés | 0,8 | 0,00 |
| Total | 100,0 | 2,31 |

PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS

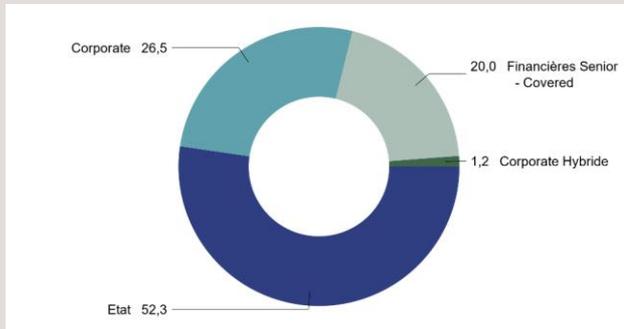
| Achats | Ventes |
|--------------------------|---------------------------------------|
| Pas de mouvement d'achat | France (govt Of) 2 11/25/32 |
| | Netherlands Government 0 1/2 07/15/32 |

DÉCOMPOSITION DE LA SENSIBILITÉ PAR TRANCHE DE MATURITÉ

| Maturité | % Actif | Contribution à la sensibilité |
|----------|---------|-------------------------------|
| < 1 an | 6,5 | 0,00 |
| 1-3 ans | 19,9 | 0,54 |
| 3-5 ans | 36,4 | 2,05 |
| 5-7 ans | 0,5 | 0,03 |
| 7-10 ans | 10,6 | 1,18 |
| > 10 ans | - | - |
| Cash | 26,1 | 0,00 |
| Total | 100,0 | 3,80 |

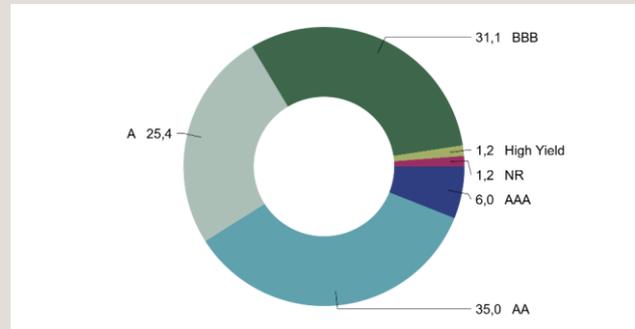
Poids rebasés

RÉPARTITION PAR TYPE DE DETTE (%)



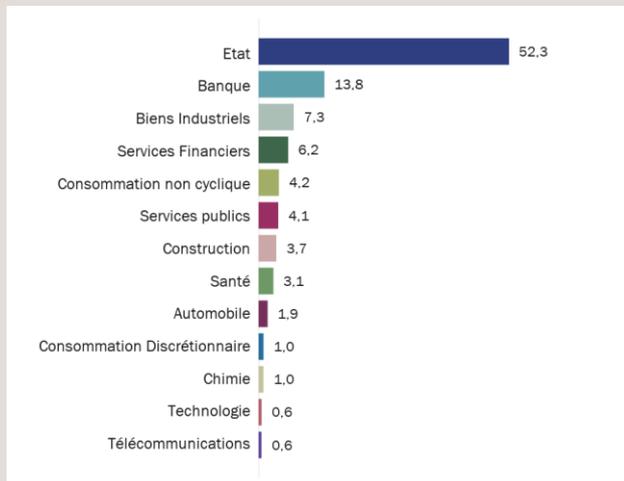
Poids rebasés
Hors OPCVM et dérivés

RÉPARTITION PAR NOTATION (%)



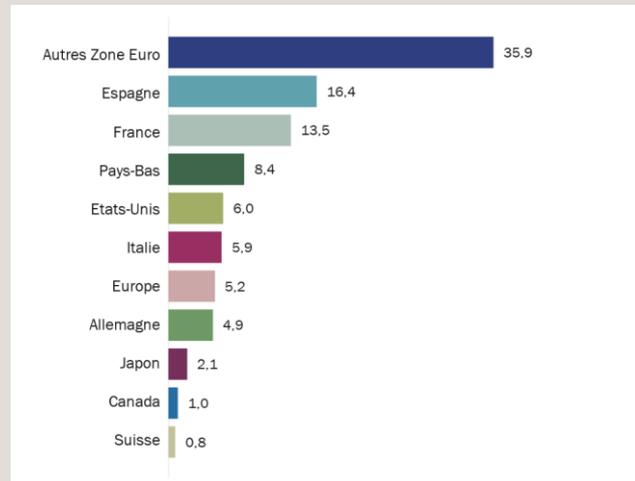
Poids rebasés
Hors OPCVM et dérivés

EXPOSITION NETTE PAR SECTEUR (%)



Poids rebasés

EXPOSITION NETTE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (%)



Poids rebasés

Source : Rothschild & Co Asset Management



Caractéristiques

Juridiques

| | |
|--------------------------------|---|
| Forme Juridique | FCP |
| Domicile | France |
| Classification AMF | - |
| Devise Part / Fonds | EUR |
| Affectation des résultats | Distribution |
| Date de création | 13/03/1987 |
| Date 1ère VL | 04/07/1997 |
| Horizon de placement conseillé | 5 ans |
| Indice de référence | 70% Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 Year TR Index Value Unhedged, 30% Euro Stoxx® NR |

Acteurs

| | |
|--------------------|----------------------------------|
| Société de gestion | Rothschild & Co Asset Management |
| Dépositaire | Rothschild Martin Maurel |
| Valorisateur | Caceis Fund Administration |
| Gérant(s) | Valérie OELHOFFEN / Julien BOY |

Glossaire

Intensité carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leur poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la poche carbone du portefeuille.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10).

Articles SFDR

Article 6 : le produit financier ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques.

Article 8 : le produit financier promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales.

Article 9 : le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

Échelle de risque

A risque plus faible A risque plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur : Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

Risque de contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

Frais

| | |
|---|----------------------------------|
| Commission souscription / rachat (max.) | 3% / Néant |
| Frais de gestion | 2,00% TTC maximum de l'actif net |
| Frais courants ex-post | 1,9% |
| Commission de surperformance | Néant |

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

Asset Stranding peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);

Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);

Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);

Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);

Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :

Faible : de 1 à 19,9% du chiffre d'affaires

Modérée : de 20 à 49,9% du chiffre d'affaires

Élevée : de 50 à 100% du chiffre d'affaires



Rapport de gestion | ESG

Les données ESG sont datées du début du trimestre

NOTATION ESG

| | Score | Rating |
|--------------------|-------|--------|
| Fonds | 7,05 | A |
| Univers de gestion | 6,77 | A |

Calcul du score avec des notes ajustées au sein de leur secteur

| | |
|--------------------------|-----|
| Taux de couverture | 96% |
| Nombre de titres détenus | 100 |
| Nombre de titres notés | 96 |

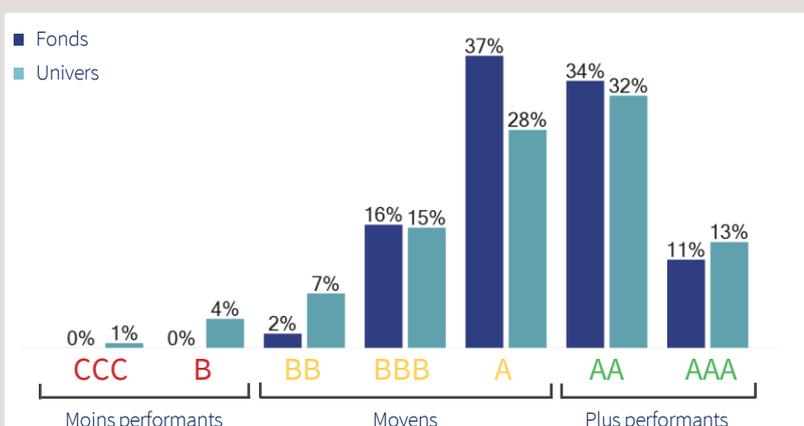
COMPARAISON DES NOTES ESG PAR PILIER

| | E | S | G |
|--------------------|------|------|------|
| Fonds | 6,19 | 6,23 | 6,38 |
| Univers de gestion | 6,51 | 5 | 6,02 |

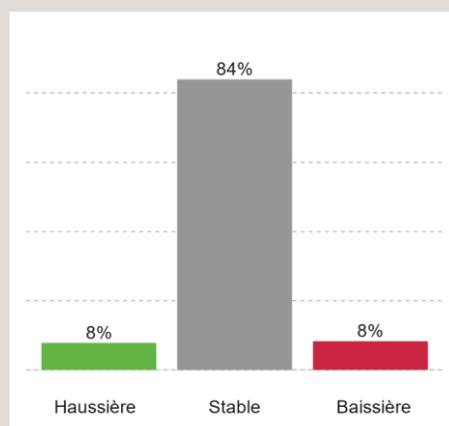
REPRÉSENTATION DES FEMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | |
|--------------------|-----|
| Fonds | 41% |
| Univers de gestion | 36% |

DISTRIBUTIONS DES RATINGS (% HORS LIQUIDITÉS)



ÉVOLUTION DES RATINGS (12 MOIS)



DISTRIBUTIONS DES RATINGS PAR SECTEUR (% HORS LIQUIDITÉS)

| Secteur | Poids | Non noté | CCC | B | BB | BBB | A | AA | AAA |
|----------------------------|-------------|--------------|-----|---|-------|-------|-------|--------------|-------|
| Biens de consommation | 7,6% | 9,5% | - | - | 14,3% | 20,9% | - | 39,2% | 16,2% |
| Energie | 1,2% | - | - | - | - | - | - | 100,0% | - |
| Financières | 19,6% | 2,5% | - | - | - | 3,6% | 21,3% | 53,0% | 19,6% |
| Industrie | 8,8% | 4,7% | - | - | - | 16,4% | 20,9% | 38,7% | 19,3% |
| Matériaux de base | 2,1% | - | - | - | - | - | 67,0% | 33,0% | - |
| Santé | 6,9% | - | - | - | - | 25,7% | 49,0% | 12,6% | 12,7% |
| Services aux collectivités | 3,3% | - | - | - | 20,9% | - | 38,5% | 25,1% | 15,4% |
| Services aux consommateurs | 3,3% | - | - | - | - | 21,6% | 23,1% | 55,3% | - |
| Souverains | 35,7% | - | - | - | - | 23,5% | 56,6% | 19,8% | - |
| Technologie | 4,5% | - | - | - | - | - | 40,8% | - | 59,2% |
| Télécommunications | 1,2% | - | - | - | - | 36,4% | 63,6% | - | - |
| OPCVM | 5,7% | 41,2% | - | - | - | - | - | 58,8% | - |

Source : Rothschild & Co Asset Management



Rapport de gestion | ESG

INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1 ET 2) ET PART VERTE

| | tonnes de CO2 par millions d'USD de chiffre d'affaires |
|--------------------|--|
| Fonds | 79 |
| Univers de gestion | 104 |
| Ecart Relatif | -25 |
| Taux de couverture | 57% |
| Part verte | 3% |

PRINCIPAUX SECTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE DU FONDS

| Secteurs | Poids | Intensité carbone | Contribution à l'intensité carbone (%) |
|----------------------------|--------------|-------------------|--|
| Matériaux de base | 3,7% | 1 285,3 | 40% |
| Industrie | 14,9% | 1 586,8 | 21% |
| Services aux collectivités | 4,3% | 1 260,8 | 18% |
| Top 3 | 23,0% | 4 132,9 | 79% |

PRINCIPAUX ÉMETTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE

| Emetteurs | Poids | Rating ESG | Score E | Score de transition vers une économie bas carbone | Emissions annuelles (MtCO2) | Intensité carbone | Contribution à l'intensité carbone (%) |
|------------------|-------------|------------|---------|---|-----------------------------|-------------------|--|
| Air Liquide SA | 2,5% | A | 4,8 | 7,0 | 39,5 | 1 235,3 | 39,4% |
| CRH PLC | 1,0% | AAA | 8,4 | 6,7 | 33,8 | 1 019,0 | 12,9% |
| SNAM SPA | 1,5% | AA | 8,3 | 7,2 | 1,4 | 380,9 | 7,1% |
| A2A SPA | 1,2% | BB | 5,7 | 6,8 | 8,7 | 353,6 | 5,5% |
| TOTALENERGIES SE | 2,2% | AA | 6,5 | 7,6 | 39,0 | 146,1 | 4,0% |
| Top 5 | 8,4% | | | | 122,4 | 3 134,9 | 69,0% |

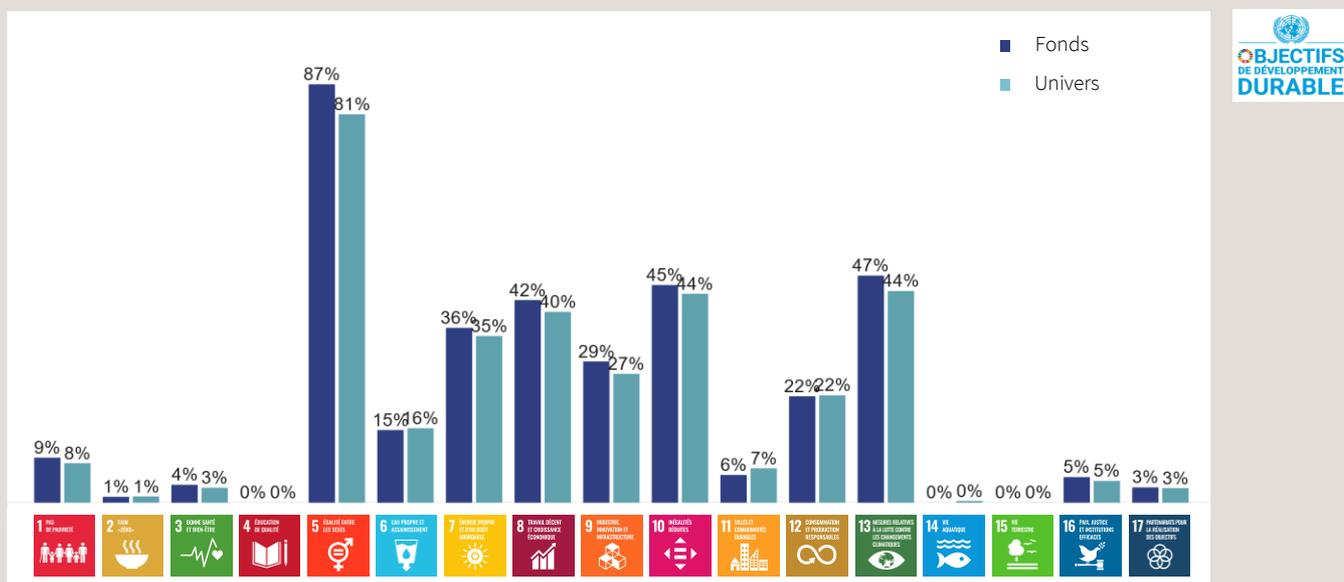
EMETTEURS DE CATÉGORIE DE TRANSITION "ASSET STRANDING"

| | |
|--------------------|----|
| Fonds | 0% |
| Univers de gestion | 0% |

SOCIÉTÉS ENGAGÉES SBTi

| | |
|------------|-----|
| Target Set | 26% |
| Committed | 17% |

POURCENTAGE DU PORTEFEUILLE ALIGNÉ AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





Disclaimer

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information pour les US persons

Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

- Informations destinées aux Investisseurs Français, Espagnols, Hollandais, Autrichiens, Italiens, Allemands.

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial - 29, avenue de Messine - 75008 Paris - France.

- Informations destinées aux investisseurs Belges (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement en français et en néerlandais belge auprès de Rothschild Martin Maurel, ayant son siège social au 29, avenue de Messine, 75008 Paris, agissant pour le compte de sa succursale Rothschild & Co Wealth Management Belgium ayant son siège social au, 166 avenue Louise B - 1050 Bruxelles, Belgique.

Toute information aux investisseurs belges concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local belge ou transmise par l'entité commercialisatrice de l'OPCVM.

- Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local luxembourgeois.

- Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les fonds de Rothschild & Co Asset Management (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Rothschild & Co Asset Management ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document.

Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Rothschild & Co Asset Management recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Rothschild & Co Asset Management avant de prendre la décision d'investir.

Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181- CH-8034 Zurich - Suisse) a obtenu de la FINMA l'autorisation de distribuer les Fonds aux investisseurs non-qualifiés en / ou à partir de la Suisse ; Rothschild & Co Bank AG est également désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient.

Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Rothschild & Co Asset Management ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com, qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com.

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Les labels attestent uniquement le caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés ni comme un gage de sécurité du capital ni comme une garantie de la performance financière du fonds.

Vos contacts commerciaux

Institutionnels France

Tel : +33 1 40 74 40 84

@ : AMEUInstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

Distribution externe France

Tel : + 33 1 40 74 43 80

@ : AMEUDistribution@rothschildandco.com

International :

Tel : + 33 1 40 74 42 92

@ : clientserviceteam@rothschildandco.com



Rejoignez-nous sur
LinkedIn

Cabinet FOUCAULT

S.A.S. au capital de 37.370 € - RCS : PARIS B 403 021 686 - TVA : FR 34 403 021 686

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de Paris/Ile-de-France

Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Olivier FOUCAULT

HEC-MSTCF

Licencié en Droit

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

Chartered Certified Accountant, Registered Auditor (ACCA)

AICPA International Associate

Certificateur I.F.R.S.

Olivier DAUSQUE

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

FCP RMM PATRIMOINE Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Bureaux et correspondances : 99 avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Siège social : 229 boulevard Pereire - 75017 PARIS

Téléphone : 01.55.62.19.55

Télécopie : 01.46.24.44.53

E-mail : cabof@foucault.fr

Cabinet FOUCAULT

S.A.S. au capital de 37.370 € - RCS : PARIS B 403 021 686 - TVA : FR 34 403 021 686

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de Paris/Ile-de-France

Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Olivier FOUCAULT

HEC-MSTCF

Licencié en Droit

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

Chartered Certified Accountant, Registered Auditor (ACCA)

AICPA International Associate

Certificateur I.F.R.S.

Olivier DAUSQUE

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

FCP RMM PATRIMOINE **Exercice clos le 29 décembre 2023**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif RMM PATRIMOINE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatif à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Bureaux et correspondances : 99 avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Siège social : 229 boulevard Pereire - 75017 PARIS

Téléphone : 01.55.62.19.55

Télécopie : 01.46.24.44.53

E-mail : cabof@foucault.fr

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 26 mars 2024.

Cabinet FOUCAULT



Olivier FOUCAULT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

RMM PATRIMOINE

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|----------------------|----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | 0,00 | 0,00 |
| DÉPÔTS | 0,00 | 0,00 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 68 305 166,18 | 72 420 405,51 |
| Actions et valeurs assimilées | 17 759 763,17 | 18 649 717,54 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 17 759 763,17 | 18 649 717,54 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 46 636 728,04 | 49 760 098,83 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 46 636 728,04 | 49 760 098,83 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances négociables | 0,00 | 0,00 |
| Autres titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Organismes de placement collectif | 3 908 674,97 | 4 010 589,14 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 3 908 674,97 | 4 010 589,14 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | 0,00 | 0,00 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres organismes non européens | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres prêtés | 0,00 | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| CRÉANCES | 4 544,80 | 0,00 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 4 544,80 | 0,00 |
| COMPTES FINANCIERS | 126 932,22 | 275 680,37 |
| Liquidités | 126 932,22 | 275 680,37 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 68 436 643,20 | 72 696 085,88 |

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 67 515 086,96 | 70 607 720,30 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 506 497,63 | 427 847,67 |
| Report à nouveau (a) | 1 280,66 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | -18 537,10 | 1 133 375,24 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | 359 838,13 | 445 266,93 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 68 364 166,28 | 72 614 210,14 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| DETTES | 71 635,46 | 81 875,74 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 71 635,46 | 81 875,74 |
| COMPTES FINANCIERS | 841,46 | 0,00 |
| Concours bancaires courants | 841,46 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL DU PASSIF | 68 436 643,20 | 72 696 085,88 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 624 962,05 | 1 183 974,73 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 669 738,40 | 392 908,39 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (1) | 1 294 700,45 | 1 576 883,12 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 754,33 | 2 306,41 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (2) | 754,33 | 2 306,41 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 1 293 946,12 | 1 574 576,71 |
| Autres produits (3) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 919 180,14 | 1 081 199,60 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | 374 765,98 | 493 377,11 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | -14 927,85 | -48 110,18 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | 359 838,13 | 445 266,93 |

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Evènements exceptionnels

Faits marquants de l'exercice : Fusion absorption du FCP Claire Diversifiée le 19/11/2021

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007414552 - Part RMM PATRIMOINE D : Taux de frais maximum de 2.00% TTC

FR0012998995 - Part RMM PATRIMOINE A : Taux de frais maximum de 0.001% TTC

FR0007480629 - Part RMM PATRIMOINE C : Taux de frais maximum de 2.00% TTC

FR0010559997 - Part RMM PATRIMOINE I : Taux de frais maximum de 0.75% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|------------------------|------------------------------------|--|
| Parts RMM PATRIMOINE A | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts RMM PATRIMOINE C | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts RMM PATRIMOINE D | Distribution | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion |
| Parts RMM PATRIMOINE I | Capitalisation | Capitalisation |

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 72 614 210,14 | 93 398 364,29 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 3 722 675,16 | 2 161 123,82 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -14 255 702,21 | -12 635 152,71 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 2 596 676,58 | 3 709 777,31 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -2 492 035,49 | -2 248 728,35 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 12 840,00 | 65 611,28 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | -10 200,00 | -145 020,00 |
| Frais de transactions | -88 783,80 | -126 613,78 |
| Différences de change | -13 972,66 | -52 291,13 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 6 103 276,58 | -11 822 740,98 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 5 755 059,42 | -348 217,16 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | 348 217,16 | -11 474 523,82 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 0,00 | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | -188 179,20 | -183 496,72 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | -11 404,80 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 374 765,98 | 493 377,11 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 | 0,00 |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 68 364 166,28 | 72 614 210,14 |

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|--|----------------------|--------------|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| Autres obligations (indexées, titres participatifs) | 564 768,49 | 0,83 |
| Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 46 071 959,55 | 67,39 |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | 46 636 728,04 | 68,22 |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|---------------|-------|---------------|------|----------------|------|------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 46 071 959,55 | 67,39 | 0,00 | 0,00 | 564 768,49 | 0,83 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 126 932,22 | 0,19 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 841,46 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|------------|------|-----------------|------|---------------|-------|---------------|-------|--------------|-------|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 11 703 292,71 | 17,12 | 26 776 910,66 | 39,17 | 8 156 524,67 | 11,93 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 126 932,22 | 0,19 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 841,46 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 GBP | | Devise 2 CHF | | Devise 3 SEK | | Devise N Autre(s) | |
|--|-----------------|------|-----------------|------|-----------------|------|----------------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 550 624,24 | 0,81 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| OPC | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 4 544,80 | 0,01 |
| Comptes financiers | 22 632,93 | 0,03 | 70 901,66 | 0,10 | 24 745,08 | 0,04 | 8 652,55 | 0,01 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 29/12/2023 |
|---------------------------------|----------------------------------|-------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Coupons et dividendes en espèces | 4 544,80 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 4 544,80 |
| DETTES | | |
| | Frais de gestion fixe | 71 635,46 |
| TOTAL DES DETTES | | 71 635,46 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | -67 090,66 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|--------------|---------------|
| Part RMM PATRIMOINE A | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 17 500,000 | 2 139 303,00 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -17 700,000 | -2 163 742,00 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -200,000 | -24 439,00 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 161 673,000 | |
| Part RMM PATRIMOINE C | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 10 035,793 | 474 558,67 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -158 243,916 | -7 473 974,29 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -148 208,123 | -6 999 415,62 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 512 681,980 | |
| Part RMM PATRIMOINE D | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 5 933,224 | 217 736,30 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -63 378,554 | -2 309 747,43 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -57 445,330 | -2 092 011,13 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 531 294,762 | |
| Part RMM PATRIMOINE I | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 6,104 | 891 077,19 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -15,907 | -2 308 238,49 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -9,803 | -1 417 161,30 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 13,997 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---|------------|
| Part RMM PATRIMOINE A | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part RMM PATRIMOINE C | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part RMM PATRIMOINE D | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part RMM PATRIMOINE I | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 29/12/2023 |
|---------------------------------------|------------|
| Parts RMM PATRIMOINE A | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 186,01 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts RMM PATRIMOINE C | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 516 146,23 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,88 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts RMM PATRIMOINE D | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 384 664,23 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,88 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts RMM PATRIMOINE I | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 18 183,67 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,70 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 29/12/2023 |
|-----------------------------------|--------------|---|---------------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 434 063,77 |
| | FR0014001168 | BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.25% 19-07-28 | 434 063,77 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 2 297 942,82 |
| | FR0012383743 | R-CO 4CHANGE INCLUSION HANDICAP EQUITY C EUR | 754 803,50 |
| | FR0010906305 | R-CO THEMATIC SILVER PLUS I | 871 898,40 |
| | FR0007442496 | RMM COURT TERME C | 671 240,92 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 2 732 006,59 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 1 280,66 | 0,00 |
| Résultat | 359 838,13 | 445 266,93 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | 361 118,79 | 445 266,93 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| Parts RMM PATRIMOINE A | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 360 185,15 | 371 722,15 |
| Total | 360 185,15 | 371 722,15 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--------------------------------|-------------------|------------------|
| Parts RMM PATRIMOINE C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -12 810,66 | 18 782,87 |
| Total | -12 810,66 | 18 782,87 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|------------------|------------------|
| Parts RMM PATRIMOINE D | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 11 774,80 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 1 418,91 |
| Capitalisation | -8 967,46 | 0,00 |
| Total | -8 967,46 | 13 193,71 |
| Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 531 294,762 | 588 740,092 |
| Distribution unitaire | 0,00 | 0,02 |
| Crédit d'impôt | | |
| Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat | 0,00 | 13 197,69 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| Parts RMM PATRIMOINE I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 22 711,76 | 41 568,20 |
| Total | 22 711,76 | 41 568,20 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 506 497,63 | 427 847,67 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -18 537,10 | 1 133 375,24 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | 487 960,53 | 1 561 222,91 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------------|-------------------|
| Parts RMM PATRIMOINE A | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -6 480,50 | 287 344,30 |
| Total | -6 480,50 | 287 344,30 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------------|-------------------|
| Parts RMM PATRIMOINE C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -6 782,47 | 467 650,46 |
| Total | -6 782,47 | 467 650,46 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Parts RMM PATRIMOINE D | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 201 892,01 | 194 284,23 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 299 960,16 | 561 261,52 |
| Capitalisation | 0,00 | 0,00 |
| Total | 501 852,17 | 755 545,75 |
| Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 531 294,762 | 588 740,092 |
| Distribution unitaire | 0,38 | 0,33 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------|------------------|
| Parts RMM PATRIMOINE I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -628,67 | 50 682,40 |
| Total | -628,67 | 50 682,40 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Actif net Global en EUR | 123 211 306,67 | 105 240 056,21 | 93 398 364,29 | 72 614 210,14 | 68 364 166,28 |
| Parts MARTIN MAUREL PATRIMOINE B en EUR | | | | | |
| Actif net | 1 156 043,21 | 664 465,65 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Nombre de titres | 105,498 | 61,142 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Valeur liquidative unitaire | 10 957,96 | 10 867,58 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes | 67,35 | -36,67 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 66,35 | 9,44 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Parts RMM PATRIMOINE A en EUR | | | | | |
| Actif net | 25 773 798,17 | 24 994 716,72 | 23 187 404,62 | 18 772 113,46 | 20 822 428,09 |
| Nombre de titres | 217 060,000 | 209 240,000 | 179 880,000 | 161 873,000 | 161 673,000 |
| Valeur liquidative unitaire | 118,74 | 119,45 | 128,90 | 115,96 | 128,79 |
| Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes | 0,72 | -0,39 | 3,20 | 1,77 | -0,04 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 2,31 | 1,72 | 2,16 | 2,29 | 2,22 |
| Parts RMM PATRIMOINE C en EUR | | | | | |
| Actif net | 54 498 151,69 | 45 285 634,99 | 39 150 148,22 | 29 871 815,18 | 25 257 325,67 |
| Nombre de titres | 1 112 608,000 | 936 670,000 | 764 878,429 | 660 890,103 | 512 681,980 |
| Valeur liquidative unitaire | 48,98 | 48,35 | 51,18 | 45,20 | 49,27 |
| Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes | 0,30 | -0,16 | 1,28 | 0,70 | -0,01 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 0,07 | -0,17 | -0,09 | 0,02 | -0,02 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Parts RMM PATRIMOINE D en EUR | | | | | |
| Actif net | 35 723 392,09 | 30 259 883,14 | 27 350 452,27 | 20 687 061,04 | 20 154 997,81 |
| Nombre de titres | 929 818,000 | 799 088,000 | 682 220,439 | 588 740,092 | 531 294,762 |
| Valeur liquidative unitaire | 38,42 | 37,87 | 40,09 | 35,14 | 37,94 |
| Distribution unitaire sur +/- values nettes | 0,00 | 0,00 | 0,28 | 0,33 | 0,38 |
| +/- values nettes unitaire non distribuées | 0,00 | 0,00 | 0,72 | 0,95 | 0,56 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,23 | -0,12 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire sur résultat | 0,06 | 0,00 | 0,00 | 0,02 | 0,00 |
| Crédit d'impôt unitaire | 0,024 | 0,00 | 0,00 | 0,023 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 0,00 | -0,13 | -0,07 | 0,00 | -0,01 |
| Parts RMM PATRIMOINE I en EUR | | | | | |
| Actif net | 6 059 921,51 | 4 035 355,71 | 3 710 359,18 | 3 283 220,46 | 2 129 414,71 |
| Nombre de titres | 42,000 | 28,000 | 24,029 | 23,800 | 13,997 |
| Valeur liquidative unitaire | 144 283,85 | 144 119,85 | 154 411,72 | 137 950,44 | 152 133,65 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 882,35 | -481,19 | 3 850,63 | 2 129,51 | -44,91 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 1 847,78 | 1 107,02 | 1 521,76 | 1 746,56 | 1 622,61 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| ALLIANZ SE-REG | EUR | 2 500 | 604 875,00 | 0,89 |
| DEUTSCHE TELEKOM AG | EUR | 14 000 | 304 500,00 | 0,44 |
| HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF | EUR | 5 000 | 364 300,00 | 0,53 |
| MERCK KGA | EUR | 4 150 | 598 015,00 | 0,87 |
| SAP SE | EUR | 5 600 | 781 088,00 | 1,14 |
| SIEMENS AG-REG | EUR | 3 900 | 662 688,00 | 0,97 |
| SIEMENS HEALTHINEERS AG | EUR | 3 000 | 157 800,00 | 0,23 |
| VONOVIA SE | EUR | 13 700 | 390 998,00 | 0,58 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 3 864 264,00 | 5,65 |
| ESPAGNE | | | | |
| RED ELECTRICA DE ESPANA | EUR | 23 500 | 350 385,00 | 0,51 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 350 385,00 | 0,51 |
| FRANCE | | | | |
| AIR LIQUIDE | EUR | 5 500 | 968 660,00 | 1,42 |
| AMUNDI | EUR | 5 800 | 357 280,00 | 0,52 |
| AXA | EUR | 27 400 | 808 026,00 | 1,18 |
| BIOMERIEUX | EUR | 4 250 | 427 550,00 | 0,62 |
| BNP PARIBAS | EUR | 8 400 | 525 756,00 | 0,77 |
| BUREAU VERITAS SA | EUR | 7 500 | 171 525,00 | 0,25 |
| CAPGEMINI SE | EUR | 2 500 | 471 875,00 | 0,69 |
| CARREFOUR | EUR | 15 000 | 248 475,00 | 0,36 |
| CREDIT AGRICOLE | EUR | 28 500 | 366 282,00 | 0,54 |
| DANONE | EUR | 8 000 | 469 440,00 | 0,68 |
| DASSAULT SYST. | EUR | 8 800 | 389 268,00 | 0,57 |
| ESSILORLUXOTTICA | EUR | 2 240 | 406 784,00 | 0,59 |
| ICADE EMGP | EUR | 4 000 | 142 160,00 | 0,21 |
| L'OREAL | EUR | 1 200 | 540 780,00 | 0,79 |
| LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY) | EUR | 650 | 476 840,00 | 0,70 |
| ORANGE | EUR | 24 000 | 247 296,00 | 0,36 |
| ORPEA | EUR | 8 238 398 | 139 228,93 | 0,20 |
| SAINT-GOBAIN | EUR | 5 650 | 376 629,00 | 0,56 |
| SANOFI | EUR | 8 800 | 789 888,00 | 1,16 |
| SARTORIUS STEDIM BIOTECH | EUR | 1 800 | 431 100,00 | 0,63 |
| SEB | EUR | 4 550 | 514 150,00 | 0,75 |
| SOCIETE GENERALE SA | EUR | 26 600 | 639 065,00 | 0,94 |
| TOTALENERGIES SE | EUR | 13 600 | 837 760,00 | 1,23 |
| VINCI SA | EUR | 3 500 | 397 950,00 | 0,58 |
| TOTAL FRANCE | | | 11 143 767,93 | 16,30 |
| IRLANDE | | | | |
| CRH PLC | GBP | 6 200 | 385 961,68 | 0,56 |
| TOTAL IRLANDE | | | 385 961,68 | 0,56 |
| ITALIE | | | | |
| ASSICURAZIONI GENERALI | EUR | 12 900 | 246 454,50 | 0,36 |
| TOTAL ITALIE | | | 246 454,50 | 0,36 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| PAYS-BAS | | | | |
| AIRBUS SE | EUR | 2 900 | 405 362,00 | 0,60 |
| ASML HOLDING NV | EUR | 940 | 640 798,00 | 0,94 |
| QIAGEN N.V. | EUR | 3 700 | 145 780,00 | 0,21 |
| STELLANTIS NV | EUR | 19 500 | 412 327,50 | 0,60 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 1 604 267,50 | 2,35 |
| ROYAUME-UNI | | | | |
| ASTRAZENECA PLC | GBP | 1 350 | 164 662,56 | 0,25 |
| TOTAL ROYAUME-UNI | | | 164 662,56 | 0,25 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 17 759 763,17 | 25,98 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 17 759 763,17 | 25,98 |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.7% 15-08-32 | EUR | 1 650 000 | 1 626 255,15 | 2,38 |
| FRESENIUS SE 1.625% 08-10-27 | EUR | 500 000 | 475 701,35 | 0,69 |
| KION GROUP AG 1.625% 24-09-25 | EUR | 200 000 | 192 473,86 | 0,28 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 2 294 430,36 | 3,35 |
| AUTRICHE | | | | |
| AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 20-02-33 | EUR | 1 550 000 | 1 633 823,04 | 2,39 |
| TOTAL AUTRICHE | | | 1 633 823,04 | 2,39 |
| BELGIQUE | | | | |
| BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-28 | EUR | 6 000 000 | 5 668 993,77 | 8,29 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 5 668 993,77 | 8,29 |
| CANADA | | | | |
| ALIM COUC TAR 1.875% 06-05-26 | EUR | 500 000 | 489 241,27 | 0,71 |
| TOTAL CANADA | | | 489 241,27 | 0,71 |
| DANEMARK | | | | |
| DANSKE BK 1.375% 17-02-27 EMTN | EUR | 500 000 | 482 689,90 | 0,71 |
| NYKREDIT 0.375% 17-01-28 EMTN | EUR | 500 000 | 442 735,58 | 0,65 |
| TOTAL DANEMARK | | | 925 425,48 | 1,36 |
| ESPAGNE | | | | |
| BANCO NTANDER 1.375% 05-01-26 | EUR | 500 000 | 486 582,33 | 0,71 |
| BANKINTER 0.625% 06-10-27 | EUR | 500 000 | 456 437,40 | 0,67 |
| CAIXABANK 1.375% 19-06-26 EMTN | EUR | 500 000 | 479 144,26 | 0,71 |
| CELLNEX FINANCE 0.75% 15-11-26 | EUR | 500 000 | 464 307,05 | 0,68 |
| SPAIN GOVERNMENT BOND 1.4% 30-07-28 | EUR | 6 000 000 | 5 745 962,79 | 8,40 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 7 632 433,83 | 11,17 |
| ETATS-UNIS | | | | |
| BOOKING 0.1% 08-03-25 | EUR | 500 000 | 481 108,70 | 0,71 |
| GE 0.875% 17-05-25 | EUR | 600 000 | 583 477,52 | 0,86 |
| LOUIS DREYFUS COMPANY BV FIX 2.375% 27-11-25 | EUR | 500 000 | 489 775,48 | 0,71 |
| MANPOWER 3.5% 30-06-27 | EUR | 500 000 | 510 621,26 | 0,75 |
| PPG INDU 1.4% 13-03-27 | EUR | 500 000 | 477 843,70 | 0,70 |
| STANDARD INDUSTRIES 2.25% 21-11-26 | EUR | 300 000 | 285 275,53 | 0,41 |
| TOTAL ETATS-UNIS | | | 2 828 102,19 | 4,14 |
| FINLANDE | | | | |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|---------------------|-------------|
| FINLAND GOVERNMENT BOND 1.5% 15-09-32 | EUR | 1 700 000 | 1 575 471,93 | 2,30 |
| TOTAL FINLANDE | | | 1 575 471,93 | 2,30 |
| FRANCE | | | | |
| ALD 4.0% 05-07-27 EMTN | EUR | 500 000 | 521 580,36 | 0,76 |
| ALSTOM 0.25% 14-10-26 EMTN | EUR | 600 000 | 544 834,97 | 0,80 |
| BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.25% 19-07-28 | EUR | 500 000 | 434 063,77 | 0,63 |
| CARR 1.25% 03-06-25 EMTN | EUR | 500 000 | 489 096,87 | 0,72 |
| ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25 | EUR | 500 000 | 486 419,33 | 0,71 |
| EUTELT 2.0% 02-10-25 | EUR | 300 000 | 284 460,59 | 0,42 |
| FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-11-32 | EUR | 1 275 000 | 1 230 389,21 | 1,80 |
| RENAULT SA | EUR | 1 900 | 564 768,49 | 0,83 |
| SG 1.125% 21-04-26 EMTN | EUR | 500 000 | 486 704,80 | 0,71 |
| TELEPERFORMANCE SE 1.875% 02-07-25 | EUR | 300 000 | 293 735,24 | 0,43 |
| UNIBAIL RODAMCO SE 1.5% 22-02-28 | EUR | 500 000 | 475 105,10 | 0,69 |
| WEND INVE 2.5% 09-02-27 | EUR | 500 000 | 495 855,38 | 0,73 |
| TOTAL FRANCE | | | 6 307 014,11 | 9,23 |
| IRLANDE | | | | |
| AIB GROUP 0.5% 17-11-27 EMTN | EUR | 500 000 | 459 546,04 | 0,67 |
| IRELAND GOVERNMENT BOND 0.9% 15-05-28 | EUR | 6 000 000 | 5 731 917,05 | 8,39 |
| TOTAL IRLANDE | | | 6 191 463,09 | 9,06 |
| ITALIE | | | | |
| A2A EX AEM 1.5% 16-03-28 EMTN | EUR | 500 000 | 475 109,10 | 0,69 |
| ACEA 0.0000010% 28-09-25 EMTN | EUR | 300 000 | 282 988,50 | 0,41 |
| INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE 1.875% 08-07-26 | EUR | 500 000 | 485 960,04 | 0,71 |
| INTE 0.75% 16-03-28 EMTN | EUR | 500 000 | 453 624,55 | 0,67 |
| SNAM 0.0% 15-08-25 EMTN | EUR | 600 000 | 569 529,00 | 0,84 |
| UNICREDIT 0.925% 18-01-28 EMTN | EUR | 500 000 | 469 222,43 | 0,68 |
| TOTAL ITALIE | | | 2 736 433,62 | 4,00 |
| JAPON | | | | |
| MIZUHO FINANCIAL GROUP 1.631% 08-04-27 | EUR | 500 000 | 480 690,98 | 0,70 |
| TAKEDA PHARMACEUTICAL 2.25% 21-11-26 | EUR | 500 000 | 490 804,22 | 0,72 |
| TOTAL JAPON | | | 971 495,20 | 1,42 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| AROWNTOWN 0.625% 09-07-25 | EUR | 700 000 | 650 607,73 | 0,95 |
| BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 1.208% 04-06-26 | EUR | 500 000 | 481 322,58 | 0,70 |
| CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 1.75% 12-09-25 | EUR | 600 000 | 587 695,80 | 0,86 |
| GRAND CITY PROPERTIES 0.125% 11-01-28 | EUR | 500 000 | 421 078,80 | 0,62 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 2 140 704,91 | 3,13 |
| PAYS-BAS | | | | |
| CTP NV 1.25% 21-06-29 EMTN | EUR | 400 000 | 334 881,60 | 0,49 |
| FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 4.5% 07-07-28 | EUR | 300 000 | 322 926,34 | 0,47 |
| LEASEPLAN CORPORATION NV 3.5% 09-04-25 | EUR | 500 000 | 512 829,52 | 0,75 |
| NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-07-32 | EUR | 1 375 000 | 1 190 935,25 | 1,74 |
| NIBC BANK NV 0.875% 24-06-27 | EUR | 500 000 | 458 714,54 | 0,67 |
| REDEXIS GAS FINANCE BV 1.875% 28-05-25 | EUR | 600 000 | 591 693,30 | 0,87 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 3 411 980,55 | 4,99 |
| SUEDE | | | | |
| ELECTROLUX AB 4.125% 05-10-26 | EUR | 500 000 | 513 224,22 | 0,75 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|---------------|
| SANDVIK AB 2.125% 07-06-27 | EUR | 500 000 | 491 706,31 | 0,72 |
| SWEDBANK AB 1.3% 17-02-27 EMTN | EUR | 500 000 | 471 668,63 | 0,69 |
| TOTAL SUEDE | | | 1 476 599,16 | 2,16 |
| SUISSE | | | | |
| UBS GROUP AG 0.25% 24-02-28 | EUR | 400 000 | 353 115,53 | 0,52 |
| TOTAL SUISSE | | | 353 115,53 | 0,52 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 46 636 728,04 | 68,22 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées | | | 46 636 728,04 | 68,22 |
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| OFI PRECIOUS METALS PART I | EUR | 41 | 1 610 732,15 | 2,35 |
| R-CO 4CHANGE INCLUSION HANDICAP EQUITY C EUR | EUR | 550 | 754 803,50 | 1,10 |
| R-CO THEMATIC SILVER PLUS I | EUR | 5 | 871 898,40 | 1,28 |
| RMM COURT TERME C | EUR | 166 | 671 240,92 | 0,98 |
| TOTAL FRANCE | | | 3 908 674,97 | 5,71 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 3 908 674,97 | 5,71 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 3 908 674,97 | 5,71 |
| Créances | | | 4 544,80 | 0,01 |
| Dettes | | | -71 635,46 | -0,10 |
| Comptes financiers | | | 126 090,76 | 0,18 |
| Actif net | | | 68 364 166,28 | 100,00 |

| | | | |
|------------------------|-----|-------------|------------|
| Parts RMM PATRIMOINE D | EUR | 531 294,762 | 37,94 |
| Parts RMM PATRIMOINE C | EUR | 512 681,980 | 49,27 |
| Parts RMM PATRIMOINE I | EUR | 13,997 | 152 133,65 |
| Parts RMM PATRIMOINE A | EUR | 161 673,000 | 128,79 |

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part RMM PATRIMOINE D

| | NET GLOBAL | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--|------------|--------|--------------|--------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 0,00 | | 0,00 | |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 0,00 | | 0,00 | |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 0,00 | | 0,00 | |
| Revenus non déclarables et non imposables | 0,00 | | 0,00 | |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values | 201 892,01 | EUR | 0,38 | EUR |
| TOTAL | 201 892,01 | EUR | 0,38 | EUR |

Cabinet FOUCAULT

S.A.S. au capital de 37.370 € - RCS : PARIS B 403 021 686 - TVA : FR 34 403 021 686

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de Paris/Ile-de-France

Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Olivier FOUCAULT

HEC-MSTCF

Licencié en Droit

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

Chartered Certified Accountant, Registered Auditor (ACCA)

AICPA International Associate

Certificateur I.F.R.S.

Olivier DAUSQUE

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

FCP RMM PATRIMOINE

Attestation de la composition de l'actif au 29 décembre 2023

Bureaux et correspondances : 99 avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Siège social : 229 boulevard Pereire - 75017 PARIS

Téléphone : 01.55.62.19.55

Télécopie : 01.46.24.44.53

E-mail : cabof@foucault.fr

Cabinet FOUCAULT

S.A.S. au capital de 37.370 € - RCS : PARIS B 403 021 686 - TVA : FR 34 403 021 686

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de Paris/Ile-de-France

Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Olivier FOUCAULT

HEC-MSTCF

Licencié en Droit

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

Chartered Certified Accountant, Registered Auditor (ACCA)

AICPA International Associate

Certificateur I.F.R.S.

Olivier DAUSQUE

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

FCP RMM PATRIMOINE

Attestation de la composition de l'actif

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes du Fonds Commun de Placement RMM PATRIMOINE et en application des dispositions réglementaires en vigueur relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de nos vérifications, de la contrôler avant publication. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'Organisme de Placement Collectif acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Bureaux et correspondances : 99 avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Siège social : 229 boulevard Pereire - 75017 PARIS

Téléphone : 01.55.62.19.55

Télécopie : 01.46.24.44.53

E-mail : cabof@foucault.fr

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'Organisme de Placement Collectif acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Paris, le 19 février 2024.

Cabinet FOUCAULT



Olivier FOUCAULT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

RMM PATRIMOINE

COMPOSITION DE L'ACTIF
29/12/2023

INVENTAIRE AU 29/12/2023 EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| ALLIANZ SE-REG | EUR | 2 500 | 604 875,00 | 0,89 |
| DEUTSCHE TELEKOM AG | EUR | 14 000 | 304 500,00 | 0,44 |
| HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF | EUR | 5 000 | 364 300,00 | 0,53 |
| MERCK KGA | EUR | 4 150 | 598 015,00 | 0,87 |
| SAP SE | EUR | 5 600 | 781 088,00 | 1,14 |
| SIEMENS AG-REG | EUR | 3 900 | 662 688,00 | 0,97 |
| SIEMENS HEALTHINEERS AG | EUR | 3 000 | 157 800,00 | 0,23 |
| VONOVIA SE | EUR | 13 700 | 390 998,00 | 0,58 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 3 864 264,00 | 5,65 |
| ESPAGNE | | | | |
| RED ELECTRICA DE ESPANA | EUR | 23 500 | 350 385,00 | 0,51 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 350 385,00 | 0,51 |
| FRANCE | | | | |
| AIR LIQUIDE | EUR | 5 500 | 968 660,00 | 1,42 |
| AMUNDI | EUR | 5 800 | 357 280,00 | 0,52 |
| AXA | EUR | 27 400 | 808 026,00 | 1,18 |
| BIOMERIEUX | EUR | 4 250 | 427 550,00 | 0,62 |
| BNP PARIBAS | EUR | 8 400 | 525 756,00 | 0,77 |
| BUREAU VERITAS SA | EUR | 7 500 | 171 525,00 | 0,25 |
| CAPGEMINI SE | EUR | 2 500 | 471 875,00 | 0,69 |
| CARREFOUR | EUR | 15 000 | 248 475,00 | 0,36 |
| CREDIT AGRICOLE | EUR | 28 500 | 366 282,00 | 0,54 |
| DANONE | EUR | 8 000 | 469 440,00 | 0,68 |
| DASSAULT SYST. | EUR | 8 800 | 389 268,00 | 0,57 |
| ESSILORLUXOTTICA | EUR | 2 240 | 406 784,00 | 0,59 |
| ICADE EMGP | EUR | 4 000 | 142 160,00 | 0,21 |
| L'OREAL | EUR | 1 200 | 540 780,00 | 0,79 |
| LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY) | EUR | 650 | 476 840,00 | 0,70 |
| ORANGE | EUR | 24 000 | 247 296,00 | 0,36 |
| ORPEA | EUR | 8 238 398 | 139 228,93 | 0,20 |
| SAINT-GOBAIN | EUR | 5 650 | 376 629,00 | 0,56 |
| SANOFI | EUR | 8 800 | 789 888,00 | 1,16 |
| SARTORIUS STEDIM BIOTECH | EUR | 1 800 | 431 100,00 | 0,63 |
| SEB | EUR | 4 550 | 514 150,00 | 0,75 |
| SOCIETE GENERALE SA | EUR | 26 600 | 639 065,00 | 0,94 |
| TOTALENERGIES SE | EUR | 13 600 | 837 760,00 | 1,23 |
| VINCI SA | EUR | 3 500 | 397 950,00 | 0,58 |
| TOTAL FRANCE | | | 11 143 767,93 | 16,30 |
| IRLANDE | | | | |
| CRH PLC | GBP | 6 200 | 385 961,68 | 0,56 |
| TOTAL IRLANDE | | | 385 961,68 | 0,56 |
| ITALIE | | | | |

INVENTAIRE AU 29/12/2023 EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| ASSICURAZIONI GENERALI | EUR | 12 900 | 246 454,50 | 0,36 |
| TOTAL ITALIE | | | 246 454,50 | 0,36 |
| PAYS-BAS | | | | |
| AIRBUS SE | EUR | 2 900 | 405 362,00 | 0,60 |
| ASML HOLDING NV | EUR | 940 | 640 798,00 | 0,94 |
| QIAGEN N.V. | EUR | 3 700 | 145 780,00 | 0,21 |
| STELLANTIS NV | EUR | 19 500 | 412 327,50 | 0,60 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 1 604 267,50 | 2,35 |
| ROYAUME-UNI | | | | |
| ASTRAZENECA PLC | GBP | 1 350 | 164 662,56 | 0,25 |
| TOTAL ROYAUME-UNI | | | 164 662,56 | 0,25 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 17 759 763,17 | 25,98 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 17 759 763,17 | 25,98 |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.7% 15-08-32 | EUR | 1 650 000 | 1 626 255,15 | 2,38 |
| FRESENIUS SE 1.625% 08-10-27 | EUR | 500 000 | 475 701,35 | 0,69 |
| KION GROUP AG 1.625% 24-09-25 | EUR | 200 000 | 192 473,86 | 0,28 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 2 294 430,36 | 3,35 |
| AUTRICHE | | | | |
| AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 20-02-33 | EUR | 1 550 000 | 1 633 823,04 | 2,39 |
| TOTAL AUTRICHE | | | 1 633 823,04 | 2,39 |
| BELGIQUE | | | | |
| BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-28 | EUR | 6 000 000 | 5 668 993,77 | 8,29 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 5 668 993,77 | 8,29 |
| CANADA | | | | |
| ALIM COUC TAR 1.875% 06-05-26 | EUR | 500 000 | 489 241,27 | 0,71 |
| TOTAL CANADA | | | 489 241,27 | 0,71 |
| DANEMARK | | | | |
| DANSKE BK 1.375% 17-02-27 EMTN | EUR | 500 000 | 482 689,90 | 0,71 |
| NYKREDIT 0.375% 17-01-28 EMTN | EUR | 500 000 | 442 735,58 | 0,65 |
| TOTAL DANEMARK | | | 925 425,48 | 1,36 |
| ESPAGNE | | | | |
| BANCO NTANDER 1.375% 05-01-26 | EUR | 500 000 | 486 582,33 | 0,71 |
| BANKINTER 0.625% 06-10-27 | EUR | 500 000 | 456 437,40 | 0,67 |
| CAIXABANK 1.375% 19-06-26 EMTN | EUR | 500 000 | 479 144,26 | 0,71 |
| CELLNEX FINANCE 0.75% 15-11-26 | EUR | 500 000 | 464 307,05 | 0,68 |
| SPAIN GOVERNMENT BOND 1.4% 30-07-28 | EUR | 6 000 000 | 5 745 962,79 | 8,40 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 7 632 433,83 | 11,17 |
| ETATS-UNIS | | | | |
| BOOKING 0.1% 08-03-25 | EUR | 500 000 | 481 108,70 | 0,71 |
| GE 0.875% 17-05-25 | EUR | 600 000 | 583 477,52 | 0,86 |
| LOUIS DREYFUS COMPANY BV FIX 2.375% 27-11-25 | EUR | 500 000 | 489 775,48 | 0,71 |
| MANPOWER 3.5% 30-06-27 | EUR | 500 000 | 510 621,26 | 0,75 |

INVENTAIRE AU 29/12/2023 EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|---------------------|-------------|
| PPG INDU 1.4% 13-03-27 | EUR | 500 000 | 477 843,70 | 0,70 |
| STANDARD INDUSTRIES 2.25% 21-11-26 | EUR | 300 000 | 285 275,53 | 0,41 |
| TOTAL ETATS-UNIS | | | 2 828 102,19 | 4,14 |
| FINLANDE | | | | |
| FINLAND GOVERNMENT BOND 1.5% 15-09-32 | EUR | 1 700 000 | 1 575 471,93 | 2,30 |
| TOTAL FINLANDE | | | 1 575 471,93 | 2,30 |
| FRANCE | | | | |
| ALD 4.0% 05-07-27 EMTN | EUR | 500 000 | 521 580,36 | 0,76 |
| ALSTOM 0.25% 14-10-26 EMTN | EUR | 600 000 | 544 834,97 | 0,80 |
| BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.25% 19-07-28 | EUR | 500 000 | 434 063,77 | 0,63 |
| CARR 1.25% 03-06-25 EMTN | EUR | 500 000 | 489 096,87 | 0,72 |
| ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25 | EUR | 500 000 | 486 419,33 | 0,71 |
| EUTELT 2.0% 02-10-25 | EUR | 300 000 | 284 460,59 | 0,42 |
| FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-11-32 | EUR | 1 275 000 | 1 230 389,21 | 1,80 |
| RENAULT SA | EUR | 1 900 | 564 768,49 | 0,83 |
| SG 1.125% 21-04-26 EMTN | EUR | 500 000 | 486 704,80 | 0,71 |
| TELEPERFORMANCE SE 1.875% 02-07-25 | EUR | 300 000 | 293 735,24 | 0,43 |
| UNIBAIL RODAMCO SE 1.5% 22-02-28 | EUR | 500 000 | 475 105,10 | 0,69 |
| WEND INVE 2.5% 09-02-27 | EUR | 500 000 | 495 855,38 | 0,73 |
| TOTAL FRANCE | | | 6 307 014,11 | 9,23 |
| IRLANDE | | | | |
| AIB GROUP 0.5% 17-11-27 EMTN | EUR | 500 000 | 459 546,04 | 0,67 |
| IRELAND GOVERNMENT BOND 0.9% 15-05-28 | EUR | 6 000 000 | 5 731 917,05 | 8,39 |
| TOTAL IRLANDE | | | 6 191 463,09 | 9,06 |
| ITALIE | | | | |
| A2A EX AEM 1.5% 16-03-28 EMTN | EUR | 500 000 | 475 109,10 | 0,69 |
| ACEA 0.0000010% 28-09-25 EMTN | EUR | 300 000 | 282 988,50 | 0,41 |
| INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE 1.875% 08-07-26 | EUR | 500 000 | 485 960,04 | 0,71 |
| INTE 0.75% 16-03-28 EMTN | EUR | 500 000 | 453 624,55 | 0,67 |
| SNAM 0.0% 15-08-25 EMTN | EUR | 600 000 | 569 529,00 | 0,84 |
| UNICREDIT 0.925% 18-01-28 EMTN | EUR | 500 000 | 469 222,43 | 0,68 |
| TOTAL ITALIE | | | 2 736 433,62 | 4,00 |
| JAPON | | | | |
| MIZUHO FINANCIAL GROUP 1.631% 08-04-27 | EUR | 500 000 | 480 690,98 | 0,70 |
| TAKEDA PHARMACEUTICAL 2.25% 21-11-26 | EUR | 500 000 | 490 804,22 | 0,72 |
| TOTAL JAPON | | | 971 495,20 | 1,42 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| AROWNTOWN 0.625% 09-07-25 | EUR | 700 000 | 650 607,73 | 0,95 |
| BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 1.208% 04-06-26 | EUR | 500 000 | 481 322,58 | 0,70 |
| CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 1.75% 12-09-25 | EUR | 600 000 | 587 695,80 | 0,86 |
| GRAND CITY PROPERTIES 0.125% 11-01-28 | EUR | 500 000 | 421 078,80 | 0,62 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 2 140 704,91 | 3,13 |
| PAYS-BAS | | | | |
| CTP NV 1.25% 21-06-29 EMTN | EUR | 400 000 | 334 881,60 | 0,49 |
| FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 4.5% 07-07-28 | EUR | 300 000 | 322 926,34 | 0,47 |
| LEASEPLAN CORPORATION NV 3.5% 09-04-25 | EUR | 500 000 | 512 829,52 | 0,75 |

INVENTAIRE AU 29/12/2023 EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|---------------|
| NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-07-32 | EUR | 1 375 000 | 1 190 935,25 | 1,74 |
| NIBC BANK NV 0.875% 24-06-27 | EUR | 500 000 | 458 714,54 | 0,67 |
| REDEXIS GAS FINANCE BV 1.875% 28-05-25 | EUR | 600 000 | 591 693,30 | 0,87 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 3 411 980,55 | 4,99 |
| SUEDE | | | | |
| ELECTROLUX AB 4.125% 05-10-26 | EUR | 500 000 | 513 224,22 | 0,75 |
| SANDVIK AB 2.125% 07-06-27 | EUR | 500 000 | 491 706,31 | 0,72 |
| SWEDBANK AB 1.3% 17-02-27 EMTN | EUR | 500 000 | 471 668,63 | 0,69 |
| TOTAL SUEDE | | | 1 476 599,16 | 2,16 |
| SUISSE | | | | |
| UBS GROUP AG 0.25% 24-02-28 | EUR | 400 000 | 353 115,53 | 0,52 |
| TOTAL SUISSE | | | 353 115,53 | 0,52 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 46 636 728,04 | 68,22 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées | | | 46 636 728,04 | 68,22 |
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| OFI PRECIOUS METALS PART I | EUR | 41 | 1 610 732,15 | 2,35 |
| R-CO 4CHANGE INCLUSION HANDICAP EQUITY C EUR | EUR | 550 | 754 803,50 | 1,10 |
| R-CO THEMATIC SILVER PLUS I | EUR | 5 | 871 898,40 | 1,28 |
| RMM COURT TERME C | EUR | 166 | 671 240,92 | 0,98 |
| TOTAL FRANCE | | | 3 908 674,97 | 5,71 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 3 908 674,97 | 5,71 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 3 908 674,97 | 5,71 |
| Créances | | | 4 544,80 | 0,01 |
| Dettes | | | -71 635,46 | -0,10 |
| Comptes financiers | | | 126 090,76 | 0,18 |
| Actif net | | | 68 364 166,28 | 100,00 |

| | | | |
|------------------------|-----|-------------|------------|
| Parts RMM PATRIMOINE D | EUR | 531 294,762 | 37,94 |
| Parts RMM PATRIMOINE C | EUR | 512 681,980 | 49,27 |
| Parts RMM PATRIMOINE I | EUR | 13,997 | 152 133,65 |
| Parts RMM PATRIMOINE A | EUR | 161 673,000 | 128,79 |

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

L'OPC ne possède pas à la date de l'arrêté comptable, d'instruments financiers à terme devant figurer dans le tableau Hors-bilan.